

BULLETIN
INTERCOMMUNAL
2022



SOMMAIRE

Le mot du Président Page 3

Le trombinoscope des élus Page 4

Les effectifs de la CCPN Page 6

Les services internes de la CCPN Page 7

Les services à la population Page 9

- Urbanisme
- Habitat
- Enfance et Jeunesse
- Communication
- Culture et Loisirs
- Cinéma
- Médiathèques
- Fête du Couteau
- PEMA
- Conservatoire de musique
- Tourisme
- Centre Aquatique et Etangs
- Action sociale

Les services au quotidien Page 24

- Régie de l'eau
- Régie de l'assainissement
- Traitement des déchets
- L'offre de santé

Le budget de fonctionnement Page 28

Les investissements Page 29

Les nouveaux dispositifs institutionnels Page 35

- SCOT
- PCAET
- PLUI-H
- CRTE
- Petites villes de demain
- CTG

Glossaire Page 39



www.perigord-nontronnais.fr

Bulletin Intercommunal de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Mars 2022

Imprimé en 9 000 exemplaires

Distribution:
Les Mairies de la CCPN

Directeur de la publication:
Gérard Savoye

Conception, réalisation:
Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Graphismes et mise en page:
Pierre Peyrazat, Corinne Valade

Comité de rédaction :
Les membres de la commission et du bureau, les services

Crédit photos:
Corinne Valade, les services de la CCPN

Photo de couverture:
Corinne Valade

GLOSSAIRE

ADIL	AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	FAI	FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET
ADS	AUTORISATION DROIT DU SOL	LAEP	LIEUX ACCUEIL ENFANTS PARENTS
ALSH	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	NRO	NŒUD RACCORDEMENT OPTIQUE
ANAH	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	OPAH	OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT
APA	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	ORT	OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
APD	AVANT PROJET DEFINITIF	OT	OFFICE DE TOURISME
ARS	AGENCE REGIONALE DE SANTE	PADD	PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ATD	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	PCAET	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
AVP	AVANT PROJET	PDIPR	PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES
BAFD	BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR	PEMA	POLE EXPERIMENTAL DES METIERS D'ART
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	PGSSE	PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX
CARSAT	CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL	PLH	PLAN LOCAL DE L'HABITAT
CCDB	COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE	PLUI	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
CCPN	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS	PPA	PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
CD24	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE	RAM	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
CEJ	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	RBAL	RELEVÉ DE BOITES AUX LETTRES
CESU	CHEQUES EMPLOIS SERVICES UNIVERSELS	REP	RESEAU EDUCATION PRIORITAIRE
CIAS	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	RH	RESSOURCES HUMAINES
CNRACL	CAISSE NATIONALE DES RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES	RPE	RELAIS PETITE ENFANCE
CNAF	CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	RGE	« RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT »
COFIL	COMITE DE PILOTAGE	RGPD	REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES
COTECH	COMITE TECHNIQUE	SAAD	SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE
CRTE	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE	SCOT	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL
CTG	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	SDE24	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE
DDCSPP	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	SEMOP	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE
DETR	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	SMCTOM	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DOO	DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS	SMD3	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE
DRAC	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES	SRADDET	SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES
DSIL	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	SRU	LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
ENSAD	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS	ZAE	ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE
EPCI	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE		

« Petites Villes de demain »



Le gouvernement a fait de la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires.

Ainsi, après Action cœur de ville (pour les communes moyennes), c'est le dispositif « Petites villes de demain » qui entre en vigueur pour les communes plus petites (moins de 20 000 habitants) dont le rayonnement à l'ensemble du territoire et les fonctions de centralité sont constatées.

Partout en France des actions sont lancées pour engager la redynamisation des petites villes, avec le recrutement d'un collaborateur spécifique dénommé « chef de projet », le lancement d'études sur-mesure en matière de commerce, d'habitat, ou de mobilités, la création de « clubs Petite Ville de Demain » qui réunit élus et techniciens.

La commune de Nontron a donc été retenue à ce dispositif par lettre du 11.12.2020 de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Petites villes de demain, c'est à la fois un cadre de travail et une méthode partenariale qui rassemblent de nombreux acteurs et des aides financières et d'ingénierie pour augmenter les chances de concrétiser les projets. Ainsi, les territoires retenus au dispositif pourront bénéficier de crédits spécifiques dits de relance.

Les compétences mises en œuvre au travers du programme Petites villes de demain sont détenues par la commune ou par l'EPCI dont elle est membre.

Dès lors, pour démarrer cette action, il a été signée le 16 mars 2021 une convention tripartite entre l'Etat, la commune et la CCPN.

Ensuite, il s'agira de définir les enjeux et de décliner un certain nombre d'actions concrètes pour y répondre.

Plus largement cette convention de 18 mois doit permettre la définition d'un projet de territoire et de préciser un programme d'actions et une stratégie urbaine et économique de revitalisation qui feront ensuite l'objet d'études plus approfondies et de demandes de subventions jusqu'à, en phase ultime, l'adoption d'une convention d'ORT (opération de revitalisation du Territoire).

Pour parvenir à cet objectif, la commune de Nontron a recruté une cheffe de projet développement territorial Adriana RAMOS qui s'est mise en relation avec l'ensemble des partenaires du territoire qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

Ce travail de concertation doit permettre de déterminer les besoins en ingénierie (études...) dans les différents domaines couverts par le projet de territoire (commerces, services, habitat...) et de mettre ensuite en œuvre le programme d'actions opérationnelles issu du projet et des besoins du territoire durant toute la période du mandat et jusqu'en 2026.

La commune de Nontron et la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais s'inscrivent ainsi dans une nouvelle dynamique de transition avec des projets innovants concrétisant la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience.

Outre que le programme se veut un accélérateur de la Relance afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire en cours, elle fait d'un développement plus écologique un modèle pour les territoires. Tout au long du programme, l'implication des habitants dans les projets menés par le territoire sera recherchée afin de construire ensemble le Périgord Nontronnais de demain.

Du Contrat Enfance Jeunesse vers la Convention Territoriale Globale

Le C E J qui liait la CCPN et la CAF vient de s'achever au 31/12/2021.

Il portait uniquement sur les domaines de l'enfance et la jeunesse de 3 à 17 ans. Il accompagnait aussi les actions petite enfance à travers le RAM (devenu RPE) et ses actions parentalité. La Caf finançait aussi la coordination Enfance/Jeunesse et Petite Enfance.

Le nouveau dispositif est une convention de partenariat entre la CAF et les collectivités qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de notre territoire en définissant leurs besoins, ce qui va bien au-delà du domaine de l'enfance jeunesse. Cette convention devra intégrer les thématiques suivantes : petite enfance et enfance, jeunesse, parentalité, solidarité et animation de la vie sociale, logement et cadre de vie, droits sociaux et numérique...

Pour ce faire sera mis en place un pilotage partagé entre la CAF et les élus. La CCPN vient de nommer 2 coopérateurs

Caf (Pierre Chambaud et Marion Araud-Razou) qui serviront de relais.

Les différentes étapes :

- 1) Appropriation de la démarche par les acteurs du territoire (janvier/février 2022)
- 2) Elaboration du diagnostic partagé dont le but est d'identifier l'ensemble des ressources (forces et faiblesses) et des besoins pour construire une vision commune du territoire (mars/avril 2022)
- 3) Mise en place d'ateliers pour définir un plan d'actions (mai/juin)
- 4) Préparation du document final en juillet
- 5) Signature officielle en septembre/octobre.

Ce document nous engagera pour 5 ans et sera évolutif.



LE MOT DU PRESIDENT



Je remercie les élus qui ont œuvré dans le précédent conseil.

Les deux années que nous venons de traverser sont particulières et inédites. Depuis 2020, nous resterons, en effet, marqués par cette épidémie et son cortège de drames pour certains, d'angoisses pour bon nombre et de profondes remises en cause pour tous.

Malgré ce contexte, le fonctionnement de nos collectivités s'est poursuivi en s'adaptant aux circonstances.

Plus particulièrement, notre Communauté de Communes a maintenu son activité sans interruption afin d'assurer le fonctionnement de ses services publics.

A cette occasion, Je souhaite revenir sur la mobilisation des agents pendant la période de crise sanitaire pour assurer la continuité du service public et les remercier chaleureusement pour leur engagement, mention particulière faite aux bénévoles du centre de vaccination de NONTRON

Le Personnel et les élus forment une équipe pour le territoire.

La communauté est là pour fédérer les communes, pour rassembler les élus représentants des communes, pour continuer à travailler ensemble, pour développer harmonieusement nos territoires, demain elle doit fédérer nos populations.

Par ailleurs, chaque commune doit garder ses prérogatives, la communauté doit mettre en œuvre ce que les communes ne pourraient pas à elles seules.

Notre collectivité est d'abord une collectivité de services

Au plaisir de se retrouver très vite dans des moments de convivialité.

Gérard SAVOYE

La nouvelle équipe est en place depuis le 15 juillet 2020.

Elle compte 42 élus communautaires .

Le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, de 8 vice-présidents et de 4 membres .



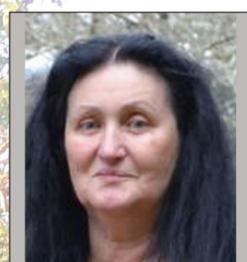
Président
Gérard SAVOYE



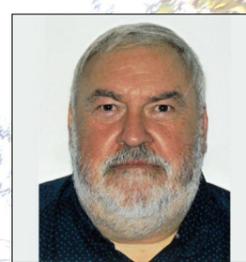
1ère vice-présidente
Maryline FORGENEUF
Eau et Assainissement /
Environnement / GEMAPI
/ Développement Durable



2ème vice-présidente
Nadine HERMAN-BANCAUD
Administration Générale /
Ressources Humaines /
Mutualisation/Culture



3ème vice-présidente
Francine BERNARD
Finances et contrôle de
gestion / Suivi des projets



4ème vice-président
Pierre PEYRAZAT
Enfance / Jeunesse / Petite
enfance (crèche et RAM) /
ALSH / Péri scolaire



5ème vice-président
Laurent MOLLON
Action Sociale / Santé



6ème vice-président
Michel COMBEAU
Pistes forestières / vélo route
voie verte / PDIPR / Traversée de
bourg / Schéma routier intercom-
munal / Equipements sportifs
(stades communautaires, piscine)



7ème vice-président
Didier PAGES
Logement / Habitat / OPAH /
Aménagement de l'espace
(urbanisme - instruction et
planification PLUISCOT)



8ème vice-présidente
Ghislaine LE MOEL
Développement touristique /
Évènementiel /
Communication



Thierry PASQUET
(Développement économique)



Gérard CHAPEAU
(Finances)



Sylvain BREGEON



Michelle CANTET

Pourquoi réaliser un PLUi-H ?

La plupart des documents d'urbanisme en cours sur le territoire sont des cartes communales qui définissent ce qui est constructible ou pas.

Grâce au PLUi-H, nous pourrions doter le territoire d'un outil qui offre plus de nuances et intègre d'autres enjeux essentiels comme l'aménagement durable du territoire, le logement ou le patrimoine.

Un PLUi-H c'est aussi prendre en compte la réalité du quotidien des habitants qui va au-delà des frontières d'une commune.

Le Conseil Communautaire a aussi décidé d'apporter une dimension habitat dans son projet.

Son objectif ? Offrir la meilleure qualité de vie aux habitants du territoire en prenant aussi en compte leurs conditions de logement et répondre à la diversité des besoins.

Ce nouveau document d'urbanisme exprimera la démarche volontariste de la Communauté de communes en matière de développement durable. Il s'inscrira dans la suite d'autres initiatives comme les Contrats de Relance et de Transition Ecologique ou l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique : un dispositif à trois visées



Le 20.11.2020, le Premier Ministre a lancé le processus d'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

Par la suite, les services de l'Etat ont défini le projet de périmètre de ce CRTE et 4 EPCI ont été retenus et associés dans une démarche de réflexion et de dynamiques communes : Dronne et Belle, Périgord Limousin, Isles Loue Auvézères, et la CCPN. Ce territoire d'environ 55 000 habitants connaît en effet les mêmes questionnements, les mêmes difficultés, tout en partageant des atouts similaires.

Courant Mars 2021, il nous a été demandé de formaliser ce CRTE, (le contrat est adossé à un projet de territoire et à un schéma d'actions à intégrer) et deux organes ont été créés pour suivre la procédure :

le Cotech : composé d'un chef de projet, des services de l'Etat et des 4 DGS des 4 Communautés de communes, pour préparer les documents et les soumettre à la validation du Copil,

le Copil : composé des 4 présidents des 4 EPCI et du Sous-préfet de l'arrondissement, pour valider les documents et donner le sens de ce contrat (notamment pour la définition du projet de territoire).

Plusieurs séances de travail de ces deux organes (5 Cotech et 2 Copil) ont permis de rédiger les documents nécessaires à la construction de ce contrat :

- le projet de contrat,
- une annexe 1 intitulée : Projet de territoire et orientations stratégiques,
- une annexe 2 intitulée : Analyse des indicateurs,
- un modèle de fiche action pour la remontée des projets de la sphère publique (Communauté, Communes et institutions publiques associées)

A l'issue de ce travail, les services de l'Etat et de l'ANCT ont accordé à notre territoire un bureau d'études (EY) pour un accompagnement de 22 jours.

Ainsi, après une lecture critique de nos documents et une aide à la réorganisation du contrat et de ses annexes en fonction des 3 piliers du CRTE : cohésion du territoire, développement économique et bien entendu, la transition écologique, EY s'est chargé du recensement des fiches action et de leur synthèse dans un tableau récapitulatif en fonction des enjeux et actions déterminés dans le projet de territoire.

Ce travail étant réalisé et le document accessible il a été décidé d'associer les habitants au projet et de créer les conditions de la concertation.

Les services de l'Etat ont alors confié cette mission à un bureau d'études (Grand Public) afin de :

- définir les modalités d'association des publics au projet de territoire,
- d'apporter un appui au pilotage de la concertation,

Celle-ci s'est déroulée à Nanthiat le Cela a été l'occasion de rencontres avec des habitants du territoire qui ont pu témoigner de ses forces et de ses faiblesses tout en faisant des propositions qui ont été ajoutées au Projet de territoire. Ces interventions pourront donner lieu à de nouvelles fiches actions qui seront examinées au moment des clauses de revoyure prévues au CRTE ; cela donnera lieu à des avenants.

De la même manière, les nouveaux projets (publics comme privés) pourront être ajoutés au CRTE par des avenants.

Les clauses du présent contrat sont ainsi conçues, par et pour les acteurs locaux, dans une logique évolutive sur la durée du contrat (6 ans) et en plaçant chaque citoyen au cœur de la démarche afin de permettre ensuite une hiérarchisation \ priorisation des actions et donc leur financement éventuel.

Un nouveau document d'urbanisme : le PLUi-H

La Communauté de Communes lance son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal !

Après un avis positif à l'unanimité de la Conférence des Maires, Le Conseil Communautaire de la CCPN a prescrit l'élaboration de son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Il s'agit d'un document d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire sous l'angle de plusieurs politiques : habitat, déplacements, agriculture, espaces naturels, économie, tourisme, équipements...

Aujourd'hui, le droit des sols est géré par des documents à l'échelle de chaque commune.

Ainsi, il existe sur le territoire 4 plans locaux d'urbanisme, 23 cartes communales et une commune ne dispose pas de documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra en un seul document l'aménagement du territoire, dans lequel chacune des 28 communes du territoire s'inscrira, tout en préservant ses spécificités.

Le futur PLUi-H sera opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménagement, déclaration préalable, ...).

Ce document aura la spécificité de posséder un Programme Local de l'Habitat.

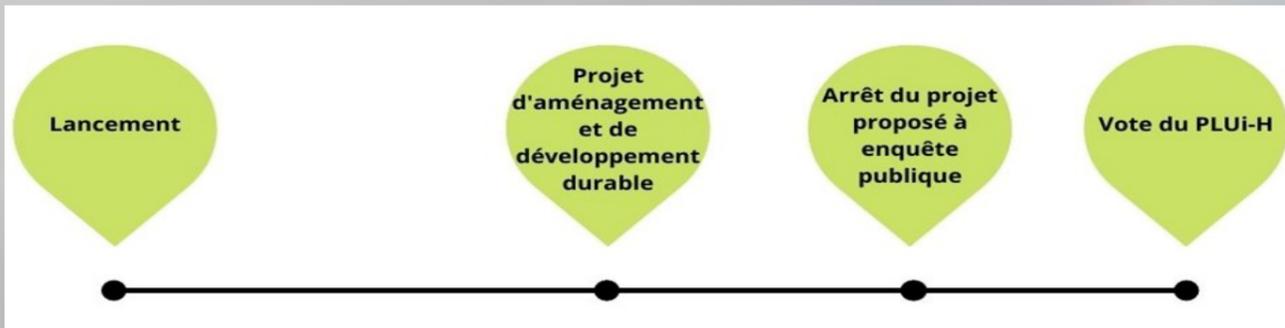
Ainsi sera ajouté aux éléments du PLUi-H, un programme d'action afin d'offrir au territoire de la CCPN une politique plus ambitieuse et harmonieuse en matière d'habitat.

Parmi les enjeux déjà identifiés par les élus, nous retrouvons la rénovation énergétique, la redynamisation des centres-bourgs, la diversification de l'offre de logement, ...

Et après ?

Le vote du 9 décembre 2021 enclenche un grand chantier qui devrait durer 3 ans.

La Communauté de communes va d'abord entrer dans une phase de diagnostic et d'études du territoire. A partir de ces données, elle construira son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en concertation avec les habitants.



Pour ce faire, la Communauté de Communes a adopté une Charte de gouvernance qui définit les enjeux du PLUi-H, les valeurs de la charte la gouvernance du projet ou l'inclusion des habitants au processus de l'élaboration.

Au travers de cette charte, les élus de la Communauté de Communes affirment leurs objectifs pour la réalisation de ce PLUi-H comme **l'habitat, les transports** (cohérence du réseau routier, cheminements doux), **le développement économique** et **l'activité touristique**, un maillage équilibré de **services publics, la préservation de notre patrimoine et l'environnement, une gestion économe des sols.**

Les réflexions autour de ce projet devront être cohérentes avec les objectifs de la loi (prise en compte du développement durable, objectifs de baisse de l'artificialisation des sols, ...) et les autres documents qui existent sur le territoire comme le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Périgord Vert, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable.

Un document participatif et collaboratif

Elaborer un PLUi-H ce n'est pas seulement élaborer un document d'urbanisme : c'est créer un projet de territoire pour l'avenir du Périgord Nontronnais. Ce projet d'avenir se fera

main dans la main avec les habitants et les élus de chaque commune à toutes les étapes du document.

Pour veiller au dialogue entre les différents acteurs, la CCPN a affirmé dans sa charte de gouvernance les valeurs qui guideront son action :

Donner la meilleure place possible aux habitants dans l'élaboration qui impacte fortement le quotidien des habitants. Il est donc primordial d'être mieux informé, recueillir le vécu et les aspirations des habitants du territoire ;

Assurer la participation des communes qui constituent l'échelle de cadre de vie quotidien des habitants ;

Prendre en compte les spécificités du territoire pour un projet cohérent. Le Périgord Nontronnais est un territoire qui regroupe des réalités diverses qui doivent être prise en compte.

En attendant le lancement de la concertation, il existe auprès de chaque commune un ou plusieurs référents municipaux en charge de suivre le projet au sein de chaque commune. **Une question ? Un projet à faire remonter ? Vos référents constitueront une passerelle de proximité vers les services de la CCPN.**



Jean-Pierre VILLECHALANE



Laurent PIALHOX



Maurice CHABROL



Nathalie ANDRIEUX



Daniel VEDRENNE



Serge VIROULET



Jean MANGUY



Jean-Pierre PORTE



Mauricette BELLY



Pascal MECHINEAU



Jean-Michel GOURDEAU



Claudine PELISSON



Jim FOURNIER



Roselyne PAULHIAC



Sylvain GALLOU



Daniel JARDRI



Alain MARZAT



Pierre VIROULET



Michèle AUPEIX



Maurice Francis GUINOT



Fabien GERAUD



Pascal JOUEN



Michèle ARLOT



Sylvie GOURAUD



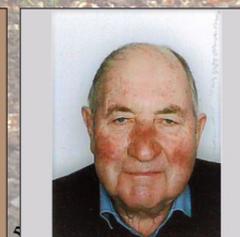
Juliette NEVERS



Pierre DUVAL



René LALISOU



René GARDILLOU



Jean-Luc MASLARD

Les effectifs de la Communauté de communes

Pôle	Service	Agents titulaires CCPN	Agents non titulaires CCPN	Équivalent temps plein CCPN
Culture / Événementiel	Bibliothèque	4		3.06
	Cinéma	1	2	2.57
	PEMA	2	1	3
	Événementiel	1		1
Économie / Tourisme	Économie	1		1
	Tourisme	4		3.37
Enfance / Jeunesse / Citoyenneté	Centre de loisirs	19	9	24.49
	Local ados	3		3
	Crèche / RPE	13		12.80
Espace Habitat et Energie	Urbanisme	2		2
	Habitat / Energie		2 **	1.5
Complexe Aquatique	Complexe Aquatique	2	7	7.81
Entretiens des bâtiments	Entretiens des bâtiments	3	2	4.17
Services Techniques commun	Responsable Technique	1		1
	Agents techniques	36	6	40.06
	Stade	4	1	4.07
Administratif	Accueil	1		1
	Communication	1		0.80
	Comptabilité	2		2
	RH	2		2
	Secrétariat / Marchés Publics	1		1
	Direction	1		1
Autre	Transport scolaire	1		Forfait
	Mis à disposition de l'ATD	1		0.5
	PCAET (dispositif aidé par l'Etat)	1		1
	Régie de l'Assainissement	2*		1.14
	Régie de l'eau	2*		1.23
TOTAL CCPN		111	31	126.57

* remboursés à la CCPN par les régies

** à partir du 1er mars

Avec 142 agents sur l'ensemble des services et 100 pour le CIAS, sans compter les agents de droit privé, rémunérés directement par les régies eau et assainissement, la CCPN est certainement l'un des plus gros employeurs du territoire.

Présentation des nouveaux dispositifs institutionnels

Le Schéma de Cohérence Territoriale :- SCOT du Périgord Vert

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat

Le périmètre du SCoT du Périgord Vert comprend six communautés de communes soit : la CC du Pays Ribéracois, la CC Dronne et Belle, la CC du Périgord Nontronnais, la CC Périgord-Limousin, la CC du Pays de Saint Aulaye, la CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord (soit au total cent cinquante communes).

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) dont le périmètre et le contenu doit être adapté aux enjeux contemporains.

La durée d'élaboration du SCoT du Périgord Vert est d'environ 5 ans. Les études ont commencé le 20 juillet 2018 et l'approbation est prévue pour septembre 2023.

La structure du SCOT est la suivante :

- **Le rapport de présentation** est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

- **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20 ans environ. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

Les champs thématiques du DOO sont regroupés autour de 3 grands thèmes :

- développement économique, agricole et commerce,
- logement, mobilités, équipements et services, transitions écologique et énergétique,
- préservation des ressources naturelles.

Le SCoT fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation. Concrètement, il s'oppose aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités (plans locaux d'urbanisme). Mais il doit lui-même intégrer les recommandations entre autres du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les documents d'orientations et d'objectifs (DOO) font ainsi l'objet de travaux de réflexion concertée. Après avoir tiré le bilan de la concertation avec les habitants et constitué le dossier du schéma, le syndicat mixte arrête le projet par délibération. Ce projet arrêté est ensuite transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA), qui doivent remettre leur avis après réception du dossier. Puis, le projet de SCoT est alors soumis à enquête publique.

Enfin, éventuellement modifié après l'enquête publique, le projet est approuvé par le syndicat mixte et devient exécutoire après sa transmission au Préfet.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a voté le lancement d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Par cet acte, la CCPN met en place **une démarche volontaire pour préparer le territoire aux enjeux de demain**. Ce projet est accompagné par le Syndicat Départemental d'Énergie de Dordogne (SDE 24) qui travaille avec l'ensemble des intercommunalités du département. **Ce projet sera réalisé en concertation avec tous les acteurs du territoire et la population.**

Un PCAET est l'outil qui permet aux territoires **d'anticiper les conséquences du changement climatique et entamer sa transition.**

Parmi ses objectifs on trouve :

- Réduire la consommation d'énergie ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

Il se prépare en plusieurs étapes :

- **Un diagnostic** : il évalue les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, la consommation d'énergie ou encore les futurs changements climatiques propres au territoire ;

- **Une stratégie** : Elle définit les grands axes des actions à venir ;

- **Un plan d'actions** : Il regroupe les actions concrètes pour répondre aux besoins du territoire.

Des ateliers ont déjà eu lieu à Piégut et à St Pardoux (sur le cadre de vie) et à Varaignes et Abjat sur Bandiat (sur l'agriculture et la forêt)

Le planning de toutes les animations et réunions publiques à venir sera disponible en mairies, dans vos boîtes aux lettres et sur notre site internet.

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice ?

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de vos contributions en vue des prochains ateliers de concertation.

Par mail : concertation@ccpn.fr (objet : PCAET)
Par courrier : Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, Service PCAET, 48-50 rue Antonin Debidour, 24300 Nontron



Le Château de Nontron-maison des arts :

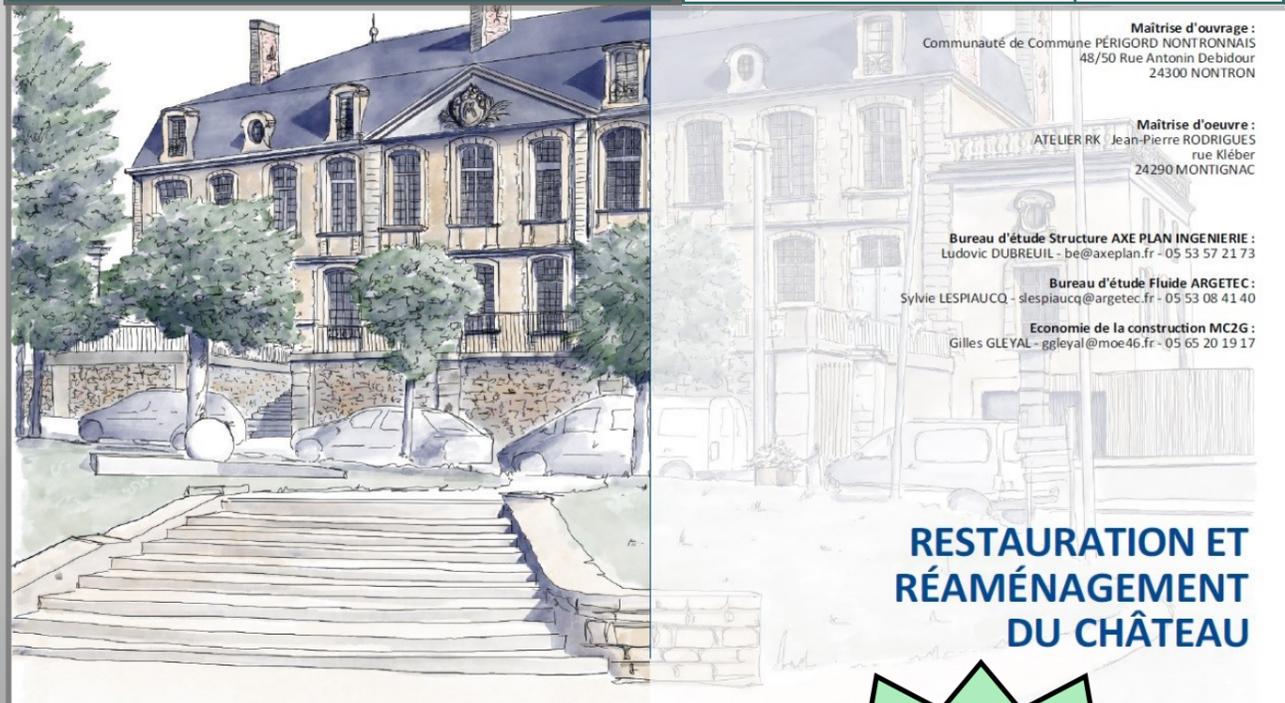
Désormais le projet est réparti sur 3 phases. Les tranches 1 et 2 sont validées par les services de la DRAC.

L'équipe de maîtrise d'œuvre vient de finaliser son APD pour les tranches 1 et 2.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage a finalisé avec la CCPN les pièces administratives ce qui a permis le lancement de la consultation (choix des entreprises) début janvier.

Après l'analyse des offres et le mois de préparation du chantier nous pourrons entamer les travaux vers le 15.04.2022.

Tranche 1		Tranche 2	
Montant total de la tranche	1 219 365,80 €	Montant total de la tranche	668 065,15 €
Mécénat	200 000,00 €	DETR	135 000,00 €
Subvention Région :	267 934,00 €	LEADER	96 000,00 €
Subvention Département	267 934,00 €	Subvention Département	193 000,00 €
Direction Régionale des Affaires Culturelles	378 200,00 €	Subvention Région	193 000,00 €
Reste à charge CCPN	105 297,80 €	Reste à charge CCPN	51 065,15 €



Maîtrise d'ouvrage :
Communauté de Communes PÉRIGORD NONTRONNAIS
48/50 Rue Antonin Debidour
24300 NONTRON

Maîtrise d'oeuvre :
ATELIER RK : Jean-Pierre RODRIGUES
rue Kléber
24290 MONTIGNAC

Bureau d'étude Structure AXE PLAN INGENIERIE :
Ludovic DUBREUIL - be@axeplan.fr - 05 53 57 21 73

Bureau d'étude Fluide ARGETEC :
Sylvie LESPIAUCQ - slespiaucq@argotec.fr - 05 53 08 41 40

Economie de la construction MC2G :
Gilles GLEYAL - ggleyal@moe46.fr - 05 65 20 19 17

RESTAURATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU CHÂTEAU

Autres investissements :

La toiture du RAM (financée en partie par la CAF)
L'aménagement des bureaux du siège et le transfert de l'urbanisme
Les travaux au cinéma
La mise aux normes de l'ALSH Les Loustics à Busserolles
Les travaux sur les logements intercommunaux (Étouars)
Le pont du Manet (St Pardoux la Rivière)
Le site Gallo Romain de Lussas
Les équipements du multi-accueil Lilo Bambins
La main courante du stade

L'achat de divers matériels pour un montant de 327 564 € de 2017 à 2021 dont entre autres :
Les filtres piscines
Un tracteur pour le stade
L'aménagement de l'ENSAD
Divers mobiliers et matériel informatique ...

En projet :

L'achat à la commune de Nontron du bâtiment situé 45 rue André Picaud pour en faire le local Ado !

Le complexe aquatique :

Après une première tranche de travaux en 2021, 2022 permettra la poursuite du programme de rénovation sur 3 ans. Ainsi, le reconditionnement des joints des bassins se déroulera du 18 au 30 avril 2022.
Le coût est d'environ 65 000 €.

LES SERVICES INTERNES DE LA CCPN

Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

48/50 rue Antonin Debidour
24300 NONTRON
Téléphone : 05 53 60 33 88

Valérie BENEYROL

E-mail: accueil@ccpn.fr ou contact@perigord-nontronnais.fr
Site internet : <https://www.perigord-nontronnais.fr>

Accueil du public du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Direction Générale des Services Fabrice VAN GERDINGE

Téléphone : 05 53 60 33 88
Email : dgs@ccpn.fr

En charge de l'administration générale de la CCPN
En relation directe avec le Président
Rôle d'interface entre services et élus

Service des Finances et de la Comptabilité Brigitte CIBOT et Cédric REYTIER

Téléphone : 05 53 60 62 72
Email : b.cibot@ccpn.fr et c.reytier@ccpn.fr

Préparation et suivi des budgets principaux et annexes
Emission de titres (2000) et de mandats (5200)
Gestion des paies (1929) hors CIAS
Suivi du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et des demandes de subventions
Rôle de conseil auprès des élus dans différentes commissions

	ANNEE 2020
MANDATS	4 972
TITRES	1 936
FICHE DE PAIE	1 781

	ANNEE 2021
MANDATS	5 288
TITRES	1 861
FICHE DE PAIE	1 790

Service Economie et Tourisme Delphine BERNARD

Téléphone : 05 53 60 62 75
Email : d.bernard@ccpn.fr

Suivi des projets de l'Office de Tourisme Intercommunal et de l'association
Suivi des projets de la collectivité (financement, suivi des travaux, assistance et conseil auprès des élus...)

Accompagnement des chefs d'entreprises du territoire
Promotion économique du territoire

Développement et animation des partenaires et réseaux professionnels ...

Service Marchés Publics , Secrétariat Général
Béatrice CIBOT

Téléphone: 05 53 60 62 70
Email : ccpv3@wanadoo.fr

Veille juridique et informations aux services et aux élus.
Gestion des marchés publics
Rédaction des relevés de décisions
Elaboration et sécurisation des actes avant la télétransmission au contrôle de légalité

Service Ressources Humaines

Catherine MARQUILLIE et Sandy LAMONNERIE
Téléphone: 05 53 60 33 88
Email : c.marquillie@ccpn.fr et s.lamonnerie@ccpn.fr

Gestion de la carrière des agents de la CCPN et du CIAS
Assure la paie du personnel du CIAS et de la CCPN
Participe à l'organisation des services
Information et conseil aux personnels, encadrants et élus.
Veille réglementaire en matière d'hygiène et sécurité...

Service Communication, Secrétariat Général
Corinne VALADE (à temps partiel)

Téléphone : 05 53 60 62 76
Email : communication-corinne@ccpn.fr

Gestion des supports numériques de communication : site internet CCPN + 3 autres sites internet, application mobile intramuros, Facebook de la CCPN.
Mise en conformité du RGPD
Elaboration des outils papiers : bulletin, articles de presse, affiches,...
Gestion de la téléphonie pour tous les services, 9 communes et les 2 maisons de santé

Service Environnement/Voirie/Services Techniques
Julien PIJARIAS

Téléphone : 05 53 56 00 66 / 06 79 46 48 13
Email: j.pijarias@ccpn.fr

Entretien des chemins PDIPR, des espaces verts/espaces naturels des équipements inter-communaux
Suivi du projet Véloroute / Voie verte
Entretien des Stades (4 à St Martial de Valette)
Suivi et Entretien de la Voirie intercommunale
Gestion du service technique commun

Service Prévention / Responsable des Bâtiments

Jean-Guillaume DOUCET
Téléphone : 07 76 78 40 90
Email: jg.doucet@ccpn.fr

Service prévention : vérification des extincteurs., alarmes incendie, installations électriques, défibrillateurs pour l'ensemble des communes (sous réserve de convention)
Assure les travaux d'entretien des bâtiments, gère le personnel de ménage
Réfèrent Certibiocide .COVID-19

L'Office de Tourisme Intercommunal



Les travaux ont démarré courant octobre.

L'Office de Tourisme Intercommunal est désormais situé 16 place Alfred Agard, près de la mairie de Nontron dans les locaux rénovés de l'ancienne pharmacie.

Extension d'un bâtiment industriel (Hermès)



Le maître d'œuvre est désigné en cours d'APD.
Coût d'objectif : 248 000 € HT
Remboursé sur la base d'un bail commercial de 12 ans + 3 ans soit 15 années comme durée de l'emprunt.

Aménagement de la maison Lapeyre Mensignac (coût des travaux 500 000 €)



Après la consultation des entreprises qui vient d'avoir lieu, les travaux vont débuter en avril et devraient durer 10 mois. Ce bâtiment accueillera l'ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs) en milieu rural. Il est à noter que les 8 jeunes étudiants sont déjà présents à Nontron et sont actuellement logés provisoirement au-dessus du nouveau Office de Tourisme (ancienne pharmacie). Cette première promotion travaille sur 5 thèmes : le monde des ados, la vieillesse, l'eau, les métiers d'arts, les plantes sauvages et les espaces verts. Une première présentation de l'avancée de leur travail a eu lieu à la mairie de Nontron ce 4 février.

Maison de Santé de Saint Pardoux la Rivière :



Coût d'objectif : environ 500 000 € dont 430 000 € de travaux (le complément représente les études).

L'opération devrait être financée à hauteur de 80 %.

La consultation des entreprises a dû être prorogée jusqu'au 9.12.2021 faute de candidatures.

Si tout est conforme, le démarrage des travaux se fera après l'attribution des marchés qui aura lieu début mars.

Les aménagements des traverses de bourg



La CCPN a fait le choix d'aider les communes qui souhaitent rénover leur centre bourg par un fonds de concours plafonné à 200 000 € pour les gros bourgs et 100 000 € pour les autres.

Depuis 2017, cette opération a touché les communes suivantes : St Barthélémy de Bussière, (photo), Champniers Reilhac, le Bourdeix et actuellement le bourg d'Abjat sur Bandiat..

Rino

Le dossier du Rino fait l'objet d'une étude par le bureau d'études SOCAMA.

Le projet a été présenté aux services de l'Etat qui ont fait part de la nécessité de mettre en place une procédure de déclaration.

Après examen, un simple « porté à connaissance » a été demandé.

Ceci ne devrait pas retarder le dossier. L'acquisition de la maison Arlot située 46 rue Debidour est en cours. Elle possède un accès direct sur le Rino. Un bassin de rétention est également prévu dans les jardins de la maison Lapeyre Mensignac qui vient d'être acquise par la CCPN et qui va abriter l'ENSAD.

La Flow Vélo : Aménagement du bourg de Javerlhac et la Chapelle St Robert au viaduc du cinéma de Nontron

Dans le cadre du schéma régional des véloroutes de la Nouvelle-Aquitaine, partant de l'île d'Aix en Charente-Maritime pour rejoindre Thiviers, dans le département de la Dordogne, un des tronçons principaux passe par Javerlhac et Nontron. Sur ce tronçon, le tracé emprunte principalement l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Hors de ces emprises, le tracé est prévu sur des partages de voies existantes. En outre, il y aura des emprises totalement neuves avec la création de la structure de chaussée.

De la fin de la Flow-vélo en Charente jusqu'à Javerlhac, l'itinéraire emprunte actuellement des voies communales jalonnées par une signalétique spécifique.

Cette partie assure, via des voies partagées, une continuité avec les tronçons en amont, à l'ouest et le tronçon en aval en direction de l'est « Javerlhac- Bourg de Nontron ».

Dans une tranche suivante et à venir (2024-2025), le lien sera créé entre Nontron et la partie plus à l'Est « Saint Pardoux la Rivière-Thiviers »

Le tronçon sélectionné de Javerlhac Bourg à Nontron vise à améliorer les déplacements du quotidien sans utiliser de manière systématique un véhicule à moteur.

Ainsi, dans le bourg de Javerlhac il sera possible d'irriguer les commerces de proximité mais également les services au public comme par exemple la mairie, la salle culturelle, le point lecture. Tout particulièrement un itinéraire sécurisé rejoindra l'école primaire de la commune.

A Nontron, après le viaduc du cinéma, il sera possible de retrouver au sud une voie partagée, peu fréquentée, ramenant les utilisateurs vers les équipements sportifs de Nontron et Saint Martial (tennis, stades, complexe aquatique) mais aussi jeunesse (crèche, centre de loisirs) ; par ailleurs cet accès servira à l'accès au camping de Saint Martial, aux commerces et services publics de cette commune mais également à l'école.

Vers le Nord, un accès partagé peu fréquenté, permettra de rejoindre la Cité Scolaire, les services publics de la commune et les commerces et artisans.

Un effort tout particulier de signalétique sera à faire.

Le tronçon a une longueur de 11 kms sur 3 mètres de largeur dans les bourgs de Javerlhac et Nontron afin d'y favoriser le développement de pratiques sportives nouvelles (rollers, trottinettes, marche à pieds...)

En milieu plus rural, là où le trafic sera beaucoup plus faible (environ 300 vélos par jour en période de pointe) la CCPN souhaite réduire la largeur à 2.5 mètres afin de préserver le côté nature et les paysages tout comme le plaisir d'une promenade en milieu naturel)

Sur l'intégralité des 9 kms en site propre (ancienne voie ferrée et nouveaux chemins) le revêtement sera de l'enrobé pour favoriser les déplacements. En site partagée, bien entendu le revêtement sera également de l'enrobé ou du bicouche. A Javerlhac comme à Nontron, le tronçon rejoindra la Flow vélo mais en site partagé.

Coût prévisionnel : 1 044 427 € financés potentiellement à 80 % selon différents plans de financement et en fonction des dépenses éligibles pour chacun des éventuels financeurs.



Périgord Numérique

La CCPN participe à l'arrivée de la fibre à l'horizon de 2025 à hauteur de 43 933 € par année (de 2018 à 2021) et de 89 941 € (à partir de 2022 jusqu'en 2026).

Étape 1 / Les études préalables

Un recensement complet des adresses est réalisé avec une mise en norme (RBAL). Cet état des lieux est suivi d'une inspection des réseaux existants et d'une modélisation du futur réseau (AVP).

Durée : 9 à 12 mois

Étape 2 / Les travaux

Lors de la phase travaux, Périgord Numérique installe les locaux techniques (NRO/SRO) et crée les réseaux de collecte et de transport. La fibre est déployée jusqu'à l'habitation.

Durée : 6 à 9 mois



Étape 3 / S'abonner pour avoir la fibre

La commercialisation du réseau démarre ainsi que la mise en service.

Durée : 3 mois

Étape 4 / Le raccordement

Le raccordement est déclenché au moment de la souscription d'un abonnement avec un opérateur. Le fournisseur d'accès internet (FAI) étudie la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installe une prise pour raccorder votre box. Au-delà de 500 m, la connexion fibre sera à la charge du client.

Durée : 4 semaines

Étape 5 / Profitez de la fibre

Vous pouvez profiter d'un internet ultra-performant, d'une connexion stable, d'une meilleure qualité d'image avec une fibre qui s'adapte aux nouveaux usages.

LES SERVICES A LA POPULATION

URBANISME



Service Urbanisme
48, 50 Rue Antonin Debidour (CCPN)

Valérie MEYLEU et Karine DUPINET
Téléphone : 05 53 60 33 88

Email : urbanisme@ccpn.fr et k.dupinet@ccpn.fr

Compétence « Harmonisation, Elaboration, Révision et modification des documents d'urbanisme, Elaboration et suivi du PLUi et SCOT »

. Assurer un suivi des différents documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), cartes communales)

⇒ Assurer la gestion des déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre de l'exercice du Droit de Prémption Urbain dont la CCPN est titulaire

Les missions du service :

Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Les différentes formalités en urbanisme

- . le certificat d'urbanisme
- . la déclaration préalable de travaux
- . le permis de construire
- . le permis d'aménager
- . le permis de construire modificatif
- . le permis de démolir
- . le transfert de l'autorisation d'urbanisme

Le guichet unique pour tous les demandeurs demeure la mairie du lieu des travaux

Liens entre la mairie et le service instructeur

La Mairie

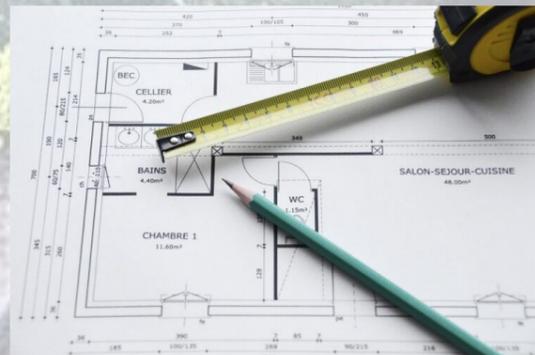
- . enregistre et accuse réception des dossiers
- . consulte les services des Bâtiments de France si besoin
- . transmet au service instructeur les demandes pour instruction
- . notifie la décision aux pétitionnaires

Pour accéder en ligne au PLU ou à la carte communale de votre commune, pour savoir si votre terrain est constructible ou connaître les règles d'urbanisme applicables à votre parcelle
<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le service instructeur assure la totalité de l'instruction

- . vérification de la complétude des dossiers
- . consultation des différents services, personnes publiques, commissions (hors Bâtiments de France)
- . notification des majorations de délais et des demandes de pièces complémentaires
- . examen technique des différents dossiers au regard des règles applicables
- . accueil du public (sur rdv), renseignements, conseils
- . déplacement sur site
- . accompagnement des collectivités sur les contentieux et recours
- . rédaction du projet de décision soumis à la signature du maire
- . lien entre le service instructeur et les services de l'Etat
- . transmission de la fiscalité de l'urbanisme aux services de l'Etat
- . transmission des dossiers au contrôle de légalité (services de l'Etat)
- . conformité des travaux

HABITAT



Animation OPAH
Béatrice POUILLAIN
 Email: habitat@ccpn.fr

Service habitat
 Accueil : **Valérie BENEYROL**
 05 53 60 33 88

Thermicien :
Basile LOPEZ (à mi-temps)
 Email : energie@ccpn.fr

Suivi-animation de l'OPAH du Nontronnais 2018-2023:
 Gestion de la Maîtrise d'Ouvrage de l'OPAH de la CCPN.
 Animation du partenariat technique et financier de Maîtrise d'Ouvrage de l'OPAH avec la Communautés de Communes Dronne & Belle
 Montage des dossiers de subventions, accompagnement des propriétaires,
 Réalisation des diagnostics , des études énergétiques

L'OPAH, quésaco ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite pour la période 2018-2023 sur les communautés de communes du Périgord Nontronnais et Dronne et Belle (CCPN et CCDB).

La rénovation du parc existant étant un véritable enjeu en milieu rural, cette opération consiste, pour des logements de plus de 15 ans, à apporter une aide financière aux demandeurs propriétaires privés occupants (sous condition de ressources) pour leur résidence principale, et pour les propriétaires privés bailleurs qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à un handicap ou de sortie d'insalubrité.

L'OPAH du Bassin Nontronnais a décidé d'accompagner les demandeurs pour plusieurs bouquets de travaux de rénovation compris dans le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH :

◇ « MaPrimeRénov Sérénité » pour la rénovation énergétique :

dossier à constituer en ligne : maprimerenov.gouv.fr

◇ Isolation de toiture, de combles, des murs et planchers, remplacement ou amélioration du système de chauffage, ventilation du logement, eau chaude sanitaire, remplacement des menuiseries.

Pour bénéficier des aides, un gain énergétique de 35% doit être mis en évidence entre l'état actuel du logement et l'état après les travaux qui doivent impérativement être effectués par des entreprises RGE (garantes de l'environnement).

L'objectif est également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du logement. Par ailleurs et pour aller dans le sens de la nouvelle RE2020, les modes de chauffage à énergie bois (bûches, pellets) et thermodynamique (Chauffe-eau thermodynamique, Pompe à chaleur) et les matériaux biosourcés (laine de bois, chanvre, liège, cellulose) sont mis en avant.

Un thermicien a été engagé à mi-temps par la communauté de communes pour vous guider dans vos choix et pour évaluer le gain énergétique induit par les travaux.

⇒ « Dossier autonomie » pour des travaux d'adaptation du logement : Il peut être sollicité lorsque des travaux d'adaptation sont nécessaires pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible. Il s'agit de travaux qui vous facilitent la vie au quotidien. Par exemple le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique.

FRICHE INDUSTRIELLE « LA BAGUETTE DE BOIS » A SAINT FRONT LA RIVIERE



La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, dans le cadre de sa compétence « Développement Economique » a décidé de réaliser une opération de reconversion de la friche industrielle « La Baguette de Bois » à Saint Front la Rivière. Une première phase a consisté à installer 3 artisans qui avaient manifesté leur intérêt de s'établir dans ses locaux réhabilités par nos soins (un garagiste, un atelier de découpe laser et un maçon) et les ventes ont été si-

gnées en Avril 2019.

Fin 2019, nous avons été saisis d'une nouvelle demande d'installation dans des locaux de cette friche pour un atelier d'affutage industriel par la SARL AFFUTAGE DOM 24. Les travaux sont aujourd'hui terminés et la signature de l'acte de vente devrait venir d'être réalisé.

Ces opérations d'aménagement ont bénéficié d'aides de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de la Dordogne (contrat territorial).

Les projets pour 2022 sur cette friche :

Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer un atelier de plâtrerie, peinture, décoration et carrelage – Vente avec paiement du prix à terme.
 Vente de deux bâtiments non réhabilités pour installation d'une scierie mobile et d'un atelier électricité, plomberie, chauffage).



Atelier d'affutage ouvert en avril 2021

ZAE « GRAND MASSONNEAU » A SAINT MARTIAL DE VALETTE



Les travaux d'aménagement d'un montant de 1 200 000 € HT (subventionnés par l'Etat et le Département de la Dordogne) sont quasiment terminés et cinq lots ont été créés.

Deux lots ont été vendus : un au « CHENE VERT » et un à « LOCATOUMAT », leur permettant ainsi de développer leur activité et par conséquent de créer de l'emploi.

Une parcelle (hors zone) a également été vendue à la Société GEDIMAT (pour l'agrandissement de sa zone de stockage) en Septembre 2021.

Les lots sont commercialisés viabilisés au prix de 2.50 € HT / m² et les surfaces des 3 derniers à la vente sont les suivantes : Lot 2 : 3 491 m² / Lot 4 : 10 112 m² et Lot 5 : 19 170 m².

ZAE « LES TERRES DU POINT DU JOUR » A AUGIGNAC

La zone d'Augignac était composée de 12 lots à bâtir et tous ont été vendus. Devant de nombreuses demandes d'acquisitions sur cette zone, il a été décidé que les deux parcelles de réserves foncières jouxtant la zone soient intégrées et alloties. Il en ressort la création de 3 lots supplémentaires à la vente (numérotation des parcelles en cours). Les lots sont commercialisés viabilisés au prix de 2 € HT du m².

ZAE « LE GRAND MOULIN » A VARAIGNES

La ZAE est composée de 9 lots dont 5 ont été vendus. Les 4 restants à la vente, sont commercialisés viabilisés, au prix de 2 € HT le m² et les surfaces des lots en vente sont : 2 610 m² / 3 780 m² / 2 479 m² et 2 475 m².

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN ECONOMIQUE INITIATIVE PERIGORD DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID

Fin 2020, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais avec la majorité des EPCI de Dordogne, a souhaité abonder à un fonds départemental de soutien économique et social au profit des entreprises ayant un statut d'entreprise artisanale ou commerciale, ou chef d'entreprises en situation de fragilité sociale, à hauteur de 2 € par habitant (environ 30 000 €).

Cette démarche se concrétise par la création d'un fonds à l'échelon de nos territoires, qui puisse répondre en particulier aux situations économiques alarmantes des petites entreprises qui ne peuvent être secourues par les dispositifs de l'Etat ou la Région. Ces aides se caractérisent par l'octroi de prêts à taux zéro ou d'aides directes sous forme de subventions.

Ce fonds, d'environ 900 000 € au total, est géré par Initiative Périgord auprès de qui les demandes d'aides doivent être faites, sachant que les Communautés de Communes sont associées aux différentes étapes de la vie du dossier du territoire dont les entreprises relèvent.

Les investissements liés au SECTEUR ECONOMIE

En matière de développement économique, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a réorganisé les interventions des collectivités territoriales. **La Région est ainsi consacrée comme chef de file.** Elle a notamment la charge de définir les orientations en matière de développement économique et d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDREII).

La Communauté de Communes est toutefois confirmée comme une actrice majeure en matière de développement économique. Elle est au service des 28 Communes qui la composent et de chaque entreprise, artisan ou commerçant qui souhaite s'installer ou se développer sur son territoire, en étroite collaboration avec Périgord Développement et Initiative Périgord.

MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL (OCMR)

Un programme d'actions a été lancé en 2019 par les six Communautés de Communes du Pays Périgord Vert en faveur des entreprises commerciales et artisanales du territoire.

La stratégie proposée a permis de mettre en place une enveloppe financière avec des fonds de l'Etat (FISAC), Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental et Communautés de Communes permettant de soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants. Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises dans le cadre de leurs travaux.

Sur le territoire du Périgord Nontronnais, **ce sont 96 556 € de subventions qui ont été distribués sur dix-sept dossiers validés (au 31/08/2021).**

Pour tout renseignement contacter

Sandrine MIKULAK,

Chargée de mission développement économique artisanat/commerce

sandrine.mikulak@perigord-vert.com

PAYS PERIGORD VERT

Avenue Ferdinand Beyney
24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
Tel : 05 53 06 04 24 ou 06 72 42 13 67



En bref :

⇒ Fin Octobre 2021, la Communauté de Communes a acheté le « bâtiment « CHAUSSON » à Nontron. Des études sont actuellement en cours pour l'utilisation optimale de ce site.

La réhabilitation et l'extension des bâtiments de la SNC HERMES vont débuter dans le courant du 1^{er} trimestre 2022. Le bâtiment appartient à la Mairie de Nontron qui le met à disposition de la Communauté de Communes qui a la compétence en matière économique et assurera de ce fait la maîtrise d'ouvrage.

⇒ En 2021, la Communauté de communes a adhéré à la plateforme STAGE IN. Il s'agit d'une plate-forme digitale de mise en relation entre les élèves, leurs parents et les acteurs du monde économique avec la participation des chefs d'établissements.

Elle vise à :

Pour les élèves et leurs parents :

Trouver facilement les différents secteurs professionnels présents dans le bassin d'emploi,
Être soutenus et accompagnés dans la première entrée du jeune dans le milieu professionnel,

Pour le chef d'entreprise :

Être accompagné dans sa gestion des propositions de stage avec un outil simple et adapté,
Participer à la dynamique de son territoire,
Contribuer à informer sur les métiers, à susciter des vocations,
Avoir plus de visibilité auprès des élèves et de leurs parents,

Pour le chef d'établissement :

Avoir une vision globale de l'avancement des élèves utilisant la plateforme,
Optimiser l'expérience de ses élèves pendant le stage en entreprise.



L'originalité de STAGE-IN réside dans l'outil numérique proposé qui répond aux modes actuels de communication des jeunes.

⇒ En 2019, la Communauté de Communes a souhaité impulser des rencontres de chefs d'entreprises du territoire. Malheureusement, cette initiative a été stoppée après deux réunions par la crise sanitaire.

Ce club d'Entreprises, a pour but de permettre à ses membres de s'entourer de professionnels parfois issus du même secteur, d'échanger sur des problématiques communes et de trouver éventuellement des solutions adaptées à l'intérieur de ce réseau.

Ces réunions peuvent également permettre à notre collectivité, de s'adresser directement aux acteurs économiques de notre territoire, d'organiser des interventions (Territoires d'Industrie, Région, Département, Pays Périgord Vert...) et de présenter certains outils mis en place comme la plateforme STAGE-IN.

⇒ « Dossiers travaux lourds » : après avoir évalué l'état de dégradation ou d'insalubrité du logement, le chargé de mission OPAH peut proposer de faire passer le projet en « travaux lourds » c'est-à-dire qu'en plus de la rénovation énergétique du logement, des travaux de gros et 2nd œuvre peuvent être subventionnés (réfection de toiture, mise aux normes électricité, assainissement, réfection des planchers etc...)

Pour les propriétaires occupants, les conditions de ressources et le nombre de personnes vivant dans le logement permettent de distinguer les foyers « modestes » des « très modestes » qui pourront être éligibles aux subventions de l'ANAH.

Entre 35 et 50% du montant des travaux (plafonné) peuvent être subventionnés ! + 10% de prime jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Ces aides seront cumulables avec les primes CEE à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les collectivités contribuent également aux projets à hauteur de 200€ pour la CCPN (ou 10% du montant pour travaux lourds) et 500€ pour le département. Les caisses de retraite (CARSAT, MSA) peuvent également participer à l'amélioration de l'habitat !

Pour les propriétaires bailleurs, aucun plafond de ressources n'est pris en compte mais le demandeur bénéficiaire

des aides doit en contrepartie signer une convention à loyer maîtrisé (plafond de loyers et de ressources des locataires) avec l'Anah pour une durée de 9 ans.

Dans tous les cas, l'état de dégradation de l'habitat devra être évalué et une étude énergétique sera réalisée par le thermicien le cas échéant. Le taux de subventions de l'ANAH peut varier de 25 à 35% en fonction des travaux (+ primes éventuelles) et la CCPN peut contribuer au projet jusqu'à 2500€.

Ces coups de pouce financiers à l'égard des propriétaires bailleurs ont pour vocation de lutter contre le mal-logement et de redynamiser les centre-bourgs. Sont donc concernés les logements déjà occupés et les logements (occupés ou vacants) situés dans les centre-bourgs de Nontron, Javerlhac et la Chapelle-Saint-Robert, Saint-Pardoux-la-Rivière, Piégut-Pluviers et Saint-Saud-Lacoussière.



Tableau des ressources (propriétaires occupants)

Nombre d'occupants	Foyer « très modeste »	Foyer « modeste »
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
+1 personne	4 526 €	5 797 €

Exemple de plan de financement pour un projet de rénovation énergétique: (propriétaire occupant)

Montant des travaux	50% ANAH	prime 10%	CCPN	CD24	Reste à charge	
13 236 € HT	14 930 € TTC	6 618 €	1 323 €	200 €	500 €	6 289 €

Exemple de plan de financement pour un projet d'adaptation de logement: (propriétaire occupant)

Montant des travaux	ANAH	CARSAT	Reste à charge	
3 792 € HT	4 187 € TTC	1 505 €	2 682 €	0 €

Exemple pour un projet de rénovation énergétique d'un logement en location (propriétaire bailleur)

Montant des travaux	35% ANAH	prime "Habiter Mieux"	CCPN	Reste à charge	
28 630 € HT	32 294 € TTC	10 021 €	1 500 €	2 500 €	17 774 €

Comment procéder ?

Se connecter sur le portail de l'ANAH

⇒ <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Pour tout renseignement rapprochez-vous de la Mairie de votre commune ou contactez la CCPN au 05 53 60 33 88.

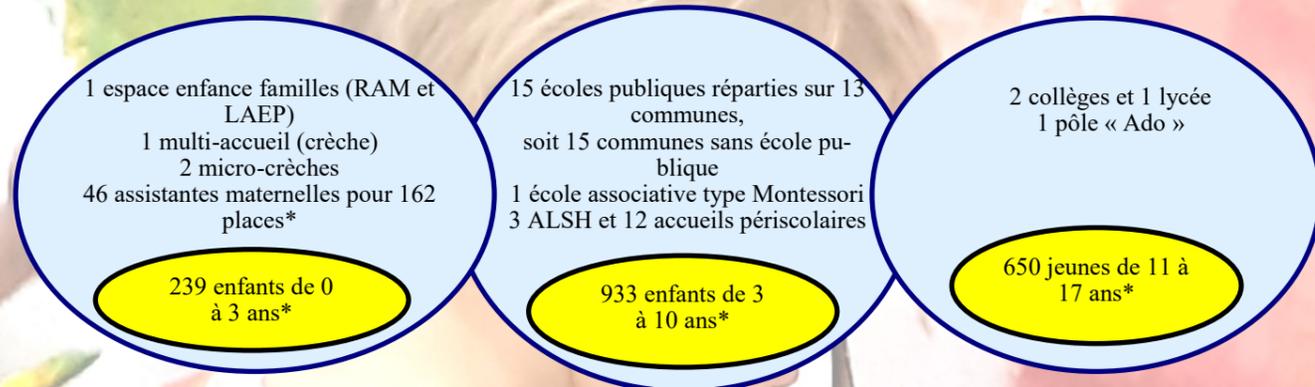
Nouvelle adresse service habitat : 48/50 rue Antonin Debidour 24300 Nontron

Pour toute question : habitat@ccpn.fr ou energie@ccpn.fr (pour la rénovation énergétique)

ENFANCE ET JEUNESSE

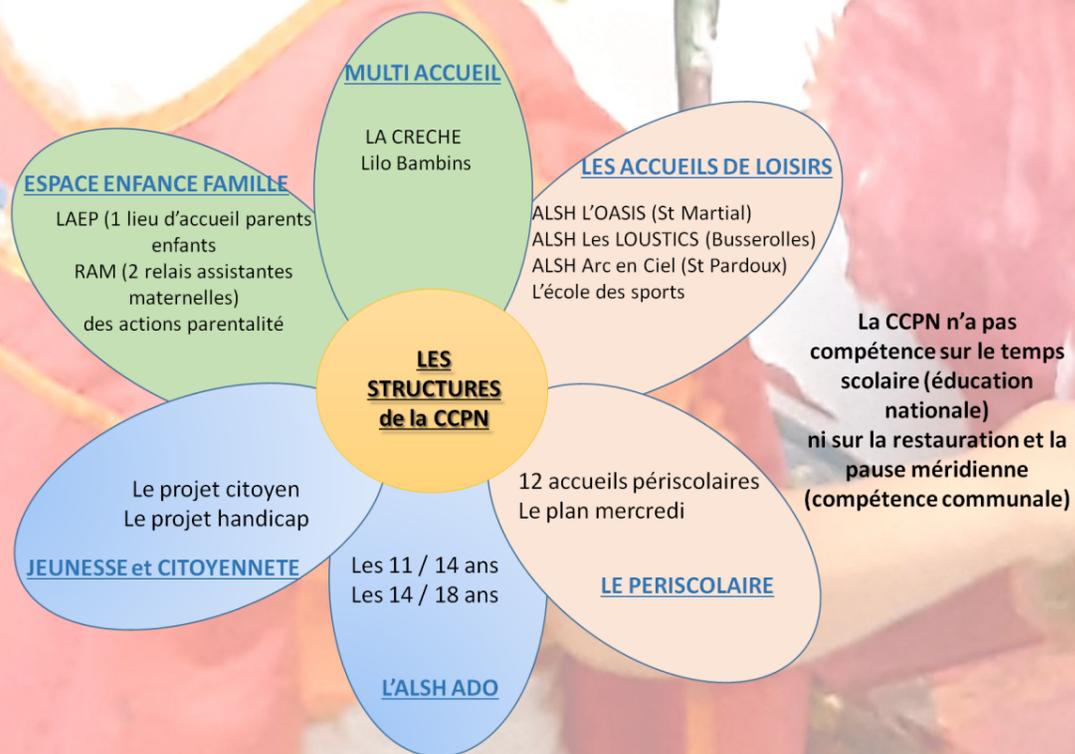
Une priorité pour la CCPN et pour la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) bientôt remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG).
voir page 38

L'ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE



et la Mission Locale (place Paul Bert) pour les jeunes de 16 à 25 ans

* : Données 2019 / 2020



La CCPN investit pour le territoire

Entretien et amélioration de la voirie intercommunale

Le schéma routier est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais à partir du lien suivant :
<https://www.perigord-nontronnais.fr/service-environnement/voirie-intercommunale/>

Ont été consacrés à la voirie communautaire :

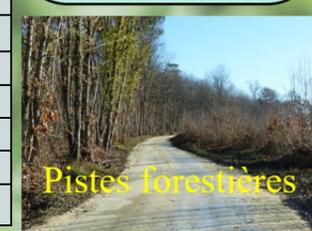
- ⇒ en 2019 : 985 000 € TTC
- ⇒ en 2020 : 934 000 € TTC
- ⇒ en 2021 : 766 000 € TTC

La CCPN a également financé en partie les travaux des parkings du stade et du collège.

Schéma de voirie communautaire	Programmation		
	2019	2020	2021
Abjat sur Bandiat (17,167 km)		X	X
Augignac (16,268 km)	X		X
Le Bourdeix (12,759 km)	X	X	X
Busserolles (20,375 km)	X	X	X
Bussière Badil (10,373 km)	X	X	X
Champniers Reilhac (12,140 km)	X		X
Champs Romain (6,926 km)	X	X	X
Connezac (5,285 km)	X		
Etouars (3,165 km)	X		X
Hautefaye (5,693 km)	X		X
Javerlhac (12,580 km)			
Lussas et Nontronneau (10,762 km)	X		
Milhac de Nontron (15,151 km)	X		X
Nontron (13,779 km)			X
Piégut Pluviers (10,304 km)	X	X	
St Barthélémy de Bussière (12,504 km)	X		X
St Estèphe (14,206 km)	X	X	
St Front la Rivière (9,470 km)	X		X
St Front sur Nizonne (10,868 km)	X	X	
St Martial de Valette (12,094 km)	X	X	
St Martin le Pin (11,989 km)		X	X
St Pardoux la Rivière (9,771 km)			X
St Saud Lacoussière (34,328 km)		X	X
Savignac de Nontron (7,185 km)	X	X	X
Sceau St Angel (9,527 km)	X		X
Soudat (9,155 km)	X	X	X
Teyjat (9,915 km)	X	X	X
Varaignes (12,302 km)	X		



La CCPN porte également la création des pistes forestières selon la programmation de 2019 sur les communes de Lussas, Connezac, Sceau St Angel, St Front sur Nizonne et St Front la Rivière.



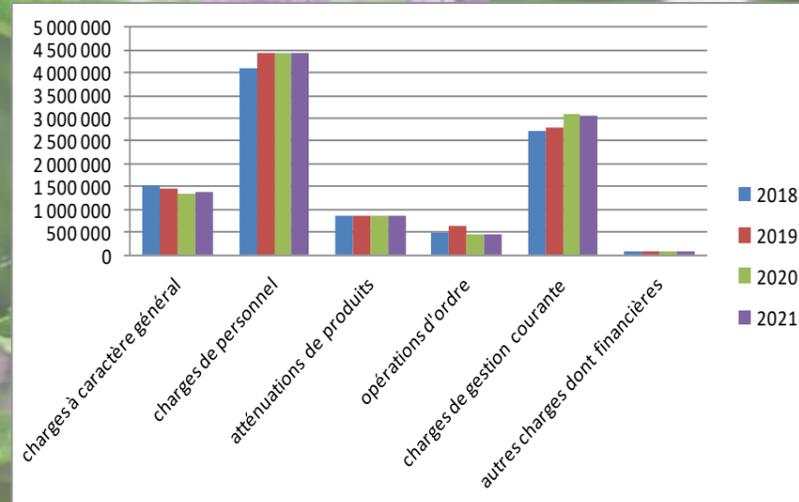
En voirie, les communes participent financièrement aux projets sous forme de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT du reste à charge de tous les frais afférents sur les dépenses d'investissement. La programmation est donc fonction de l'état de la voirie mais aussi de la capacité des communes à financer ce fonds de concours.

Un budget de fonctionnement maîtrisé

DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Charges à caractère général	1 522 341	1 464 588	1 354 108	1 395 140
Charges de personnel et frais assimilés	4 111 723	4 436 942	4 436 675	4 419 748
Atténuations de produits	856 004	850 353	852 189	861 784
Opérations d'ordre de transfert entre sections	474 723	647 974	450 878	451 196
Autres charges de gestion courante	2 719 742	2 812 172	3 083 835	3 063 508
Charges financières	74 872	75 653	86 890	73 201
Charges exceptionnelles	1 696	3 822	1 287	962
TOTAL DES DEPENSES	9 761 101	10 291 504	10 265 862	10 265 540

Il est à noter le fort impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les produits des services (piscines, crèche, centre de loisirs, cinéma) qui ont été fermés un certain temps.

Heureusement la CAF a maintenu ses prestations de services, ce qui nous a permis de maintenir des finances saines.



RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Résultat reporté ou anticipé	90 920	98 907	147 252	168 482
Atténuations de charges	363 008	353 352	311 699	363 194
Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 322	164 395	38 322	38 322
Produits des services, et ventes diverses	610 063	648 813	363 750	444 700
Impôts et taxes	6 949 516	7 307 074	7 786 377	8 082 664
Dotations et participations	1 788 672	1 843 338	1 893 640	1 939 963
Autres produits de gestion courante	143 636	134 859	167 889	184 761
Produits exceptionnels	60 036	116 963	29 812	61 760
TOTAL DES RECETTES	10 044 174	10 667 701	10 738 741	11 283 847
Résultat de clôture	283 073	376 199	472 880	1 018 307
Virement à la section d'investissement	184 165	254 592	304 397	434 154
Résultat reporté	98 907	121 607	168 482	584 153
Affectation résultat transport scolaire de Piégut		25 645		
Résultat reporté sur année suivante	98 907	147 252	168 482	584 153

Relais Petite Enfance (RPE) Les Petits Petons Responsable : Sandrine FREDON

Boulevard Anatole France 24300 Nontron
Téléphone : 07 85 90 49 75
Email : rpe@ccpn.fr

Missions : -Informers en matière de droit du travail, orienter vers les services concernés et les modes d'accueil existant sur le territoire. (concerne les enfants de 0 à 4 ans, les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les parents employeurs)

-Offrir un cadre de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles et mettre en place des actions parentalité.
Assure une permanence à St Estèphe le lundi.

Multi-Accueil « LILO BAMBINS » Directrice : Marie JO BROTONS

Masvicondeaux 24300 St Martial de Valette

Téléphone : 05 53 56 19 33
Email : lilobambins@ccpn.fr

Missions : Structure agréée pour 30 enfants de 0 à 3 ans en accueil simultané, occasionnel ou régulier pour répondre aux besoins physiologiques tout en respectant la personnalité et le rythme de chacun dans un milieu sécurisant au niveau affectif favorisant la socialisation, l'éveil et l'autonomie.

Moyens : 11 agents

Accueil Collectif de Mineurs « L'Oasis » Directrice: Elodie BOUTEY

Masvicondeaux 24300 St Martial de Valette

Téléphone : 05 53 60 59 62 06 33 90 19 33
Email : loasis@ccpn.fr

Missions: -Mettre en place la politique enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire de la CCPN

-Maîtriser le coût pour les familles et pour la collectivité par la mise en place du contrat Enfance jeunesse avec la CAF

Accueil Collectif de Mineurs « Arc en Ciel » Directrice : Marie-Jo DUTISSEUIL

Chez Bathe 24470 St Pardoux la Rivière

Téléphone : 05.53.56.64.89 07 27 24 40 11
Email : arcenciel@ccpn.fr

-Intégrer les activités dans un projet pédagogique pour favoriser l'émergence de la citoyenneté, la socialisation, et l'avancée vers l'autonomie du jeune enfant.

-Mutualiser les moyens matériels et humains sur l'ensemble du territoire ...

-Mettre en place le Plan Mercredi

Accueil Collectif de Mineurs « Les Loustics » Directrice: Aline CHAPRON

Le bourg 24360 Busserolles

Téléphone: 05 53 56 20 23 06 33 86 40 83
Email : alsh.busserolles@orange.fr

Moyens : 22,72 équivalents temps plein
Les agents interviennent aussi bien en extrascolaire (ALSH et Plan Mercredi) qu'en périscolaire (dans les communes avec école)

LOCAL ADOS Lauriane BAS/ Baptiste REJOU

20 rue de Verdun 24300 Nontron

Téléphone : 06 70 02 59 92 / 06 47 51 40 53
Email : localado@ccpn.fr

Missions : -Proposer des animations, sorties et actions aux jeunes de 11 à 17 ans (projet citoyen)
-Mettre en place des actions ayant pour but de favoriser et de valoriser l'implication citoyenne des ados dans la vie locale, leur permettre d'œuvrer pour l'intérêt général
-Intégrer l'ensemble des communes à cette démarche

Moyens : 3 animateurs à temps plein

12 Accueils Périscolaires

Augignac, Piégut, Bussière Varaignes :
J.GLOGOWSKI Nontron (3 accueils) :
E.BOUTEY Abjat, St Saud, St Pardoux : MJ
DUTISSEUIL Javerlhac : V DELAGE
St Martial de Valette : J CALLOCH

Missions: -Gérer le temps périscolaire avant et après l'école
-Mettre en place l'opération « petits déjeuners » dans les écoles du REP (Réseau Education Prioritaire)

Moyens : Les animateurs des ALSH et la mise à disposition de personnel communal



Le contrat de projet avec la CAF a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026 permettant ainsi la mise en place d'actions en faveur des professionnelles de l'accueil familial et des parents qui les emploient.

Le Relais Assistantes maternelles devient « Le Relais Petite Enfance »

Le référentiel national définit les missions des Relais Petite Enfance en direction des **assistants maternels, et des professionnels de la garde d'enfant à domicile**, en particulier :

- offrir un **lieu d'information, d'échange et d'écoute**, et un cadre pour échanger sur les pratiques professionnelles ;
- proposer des **ateliers d'éveil aux jeunes enfants** qu'ils accueillent pour partager des moments en collectivité ;
- faciliter l'**accès à la formation continue** et informer sur les possibilités d'évolution professionnelle ;
- les **assister dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr**.
- Participer à l'**information des candidats au métier**.

Les Relais Petite enfance ont également pour missions **d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur leur territoire**. Ils portent une attention particulière aux parents recourant à l'accueil individuel, en facilitant la **mise en relation avec les assistants maternels** et en les **accompagnant dans leur rôle de particulier employeur**.

Trois **missions supplémentaires** proposées :

Nouveau nom, nouvelles missions

- La mission de **guichet unique** en matière d'information sur les modes d'accueil du territoire ;
- La mise en place d'une démarche d'**analyse de la pratique professionnelles** ;
- La **promotion renforcée de l'accueil individuel**.

Pour les enfants accompagnés d'un parent...

En partenariat avec les **bibliothèques** et le **cinéma** de la communauté de communes :
 « **Les petites oreilles** » accueillent parents et enfants autour des livres, à la bibliothèque.
 « **Mon 1^{er} ciné** » accueille les plus jeunes, accompagnés pour une découverte du monde extraordinaire du 7^{ème} art, avec des œuvres et un environnement adapté au très jeune public.

Mise en place d'ateliers autour du chant, des comptines, du spectacle vivant ...
 Pour une autre approche de la musique de la langue française.

En 2021, la toiture de l'Espace Petite Enfance a été renouvelée par la CCPN avec l'aide de la CAF. Des travaux d'isolation seront conduits par la Commune de Nontron en 2022.



Une nouvelle toiture



Du matériel de motricité : un mur d'escalade et une structure toboggan adaptée aux enfants dès 12 mois



L'Espace Enfance Familles regroupe plusieurs services et actions en faveur de la toute petite enfance et de la famille : un **Relais Petite Enfance (RPE)** ; un **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** ; des **actions ponctuelles en direction des familles**, mais c'est aussi un lieu qui accueille des actions d'**accompagnement à la grossesse et à la naissance**, ou encore des **visites médiatisées entre parents et jeunes enfants confiés à des assistants familiaux**.

C'est un lieu d'information, d'écoute et d'accompagnement mais ce n'est pas un lieu de garde. Les enfants restent sous la responsabilité permanente de leur accompagnateur.

Quand le langage vient à l'enfant
 Samedi, accompagnons l'enfant dans l'acquisition du langage
 Vendredi 03 décembre 19h30
 Espace Enfance Familles - 101 Avenue France

Raya & Choko
 Spectacle pour les 3-6 ans
 Vendredi 12, Samedi 13, Mercredi 14 10h30

CHANT PRENATAL
 Lundi 9, 10 et 22 novembre 2022
 Espace Enfance Familles

La Communauté de communes s'implique pour maintenir au mieux une offre de service santé sur le territoire. A ce titre, elle gère les maisons de santé de Nontron et de St Pardoux la Rivière. Elle a également apporté un fonds de concours pour le cabinet médical de Javerlhac.

L'ensemble des collectivités locales a réussi à installer un médecin en 2019 en lien avec l'ARS. **Il est à noter que le Groupement Hospitalier de Territoire de la Dordogne propose également une offre de soins par des spécialistes à l'hôpital de Nontron : Dermatologue, Urologue, Pédiatre, Ophtalmologiste, Orthoptiste.** Prendre rendez vous au 05 53 60 88 00 ou 05 53 60 61 46

Malgré tous les efforts des élus et des professionnels de santé, notre territoire est encore largement déficitaire en terme d'offre de soins.



Saluons tous ceux qui se sont impliqués dans la campagne de vaccination contre la COVID-19 notamment l'hôpital, les professionnels, les bénévoles...

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE Boulevard LOUIS PASTEUR 24470 ST PARDOUX LA RIVIERE

**Docteur FAROUDJA, Docteur BESSOU,
 Docteur FAROUDJA, Docteur LAGAUCHE**
 05 53 56 70 30

Cabinet Infirmiers / Infirmières: 05 53 56 64 88

Dentiste : 05 53 56 79 11
 Kinésithérapeute : 05 53 56 74 36

SPECIALISTES : (permanences)

Podologue : 05 53 56 81 83
 Psychologue : 06 58 20 96 61
 Urologue : 05 53 08 02 02
 Rhumatologue : 05 55 10 15 47
 Dermatologue : 06 87 25 01 44
 Gastro-entérologue : 05 53 53 12 94
 Orthophoniste : 06 52 87 07 31
 Hypno -thérapeute: 06 45 91 61 57
 Psychomotricienne: 06 64 70 51 01
 Chirurgie orthopédiste : 05 53 02 16 73 / 05 53 53 42 78
 Chirurgie de la main / de l'épaule: 05 24 13 39 91
 Chirurgie de la colonne vertébrale: 05 53 02 16 69

CABINETS MEDICAUX de PIEGUT-PLUVIERS

Docteur EYZAGUIRE et Docteur PAIS :
 13 rue des Champs Fleuris : 05 53 60 99 35

Docteur CHEPEAU
 6 rue des Alliés : 05 53 56 41 62

Cabinet Infirmières
 Mmes BELAIR, MARSAUD, LOUER, GRENOUILLET
 13, rue des champs fleuris : 05 53 56 48 28

SPECIALISTES :

Ostéopathe : Mme THOMAS: 06 87 13 83 33
 Cabinet dentaire : Dr CLOPPET : 05 53 60 44 13
 Podologue Pédicure : Mme DUBARRY : 05 53 56 38 41

MAISON DE SANTE

Place des Droits de l'Homme
 24300 NONTRON

Docteur CHRAIBI : 05 53 56 03 03
Docteur IONICA : 05 53 60 81 33

Cabinet Infirmiers / Infirmières:
 LOISEAU Anne-Marie, PELISSIER Cédric,
 GUILLEROT Géraldine: 06 43 60 37 24

ROPARD Hélène, BROUARD Florence , CHAPLAIN Emilie: 05 53 56 04 56

DUTIN Corinne, BELLY Solène, DELAGE Gaëlle,
 VIROULET Aurélie, BELLY Léa : 05 53 56 20 19

SPECIALISTES :(permanences)

Hypnothérapeute : Docteur DAVIDSON : 06 45 91 61 57
 Pneumologue : Docteur LAZAR : 05 45 97 88 66
 Urologue : Docteur GABRIELE : 05 45 97 88 89
 Sage-femme: Madame GARCIA : 06 88 21 65 61

CABINET MEDICAL de JAVERLHAC

La florentine
 24300 JAVERLHAC

Docteur José de PABLOS : 05 53 60 74 94

Cabinet Infirmiers
 LEVEQUE Patrick : 05 53 56 32 50 / 06 88 46 69 75

FREDON Amandine : 0648 38 10 89

SPECIALISTES :

Ostéopathe : M MALIGE : 07 78 66 04 14
 Psychothérapeute : Mme MICMACHER : 06 63 12 92 69
 Orthophoniste : Mme ROUSSEAU : 06 43 85 84 12
 Sophrologue : Mme CHAMPARNAUD : 06 82 11 07 37
 Naturopathe : Mme TESSIER : 07 68 10 88 85

TRAITEMENT DES DECHETS



Caroline Parent

Direction

05 53 60 43 41 / 06 14 65 51 16
direction.smctom.nontron@gmail.com

247, impasse du Bois des Charrets
24300 Saint-Front-sur-Nizonne
www.smctom-nontron.fr

Les 35 agents du SMCTOM de Nontron assurent la collecte et le transport jusqu'au centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (conteneurs et points d'apport volontaire jaunes, verre, cartons) ; l'entretien et le gardiennage des 5 déchetteries ; le transport et le traitement des déchets apportés en déchetterie (déchets toxiques, gravats, bois, polystyrène, tout venant, végétaux) sur les 44 communes du territoire.

Ne pas confondre le rôle du SMCTOM de Nontron et celui du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne – SMD3. Le SMCTOM adhère à ce syndicat pour lui confier le traitement des déchets dont l'enfouissement sur le site de Saint-Laurent-des-Hommes pour les déchets ultimes et le traitement des recyclables au centre de Tri de La Rampinsole à Couloumeix-Chamiers. Le SMD3 n'a aucun pouvoir de décision sur le territoire du SMCTOM de Nontron en termes de collectes et de fonctionnement des déchetteries, le SMCTOM de Nontron étant l'un des 3 syndicats indépendants du département de la Dordogne.

Toutes les décisions concernant la gestion et la collecte des déchets sur le territoire des Communautés de Communes Périgord Nontronnais et Dronne et Belle sont prises par le Comité Syndical du SMCTOM de Nontron uniquement.

Les déchets résiduels

Les déchets dits « résiduels », sont des déchets non recyclables, non compostables, non valorisables, qui sont enfouis à Saint-Laurent-les-Hommes. L'impact écologique mais aussi l'impact économique, qui ne fera qu'augmenter, de l'enfouissement sont considérables, d'où l'importance d'en produire le moins possible.

Des pistes pour agir...

L'implication collective de tous les usagers est nécessaire. Si tout le monde s'y met, nous pouvons compenser en grande partie l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP - mais surtout préserver les ressources naturelles et diminuer notre impact sur l'environnement.

Entre autres : adopter les bons gestes de tri et de recyclage ; réutiliser, réparer appareils et objets ; consommer différemment ; donner, échanger, revendre ; faire des déchets putrescibles, une ressource...

Quelques chiffres

5 660 tonnes de déchets enfouis en 2021
212 kg / an / habitant en 2021 sur le territoire du SMCTOM de Nontron
249 kg / an / habitant en moyenne en France
114 kg / an / habitant en moyenne sur des territoires exemplaires en matière de tri des déchets
1 341 844 € enfouis en 2021

Que met-on réellement dans le sac noir ?

Une fois les déchets recyclables triés dans les bornes ou bacs jaunes, les déchets valorisables amenés en déchetteries (électronique, piles, etc...), quelques habitudes changées, il ne reste que :
bris de verre - vaisselle ;
petits objets en plastique (stylo, petit jouet cassé) ;
mégots - sacs d'aspirateurs - balayures ;
couches, litière d'animaux...

Des contrôles aléatoires des sacs / conteneurs noirs vont être réalisés

Lors du premier contrôle et en cas d'erreurs de tri, une information sera déposée dans la boîte aux lettres. Cependant, lors d'un prochain contrôle, s'il y a toujours des erreurs de tri, les déchets ne seront pas collectés et un autocollant de non-conformité sera apposé sur le sac / conteneur.



Le multi accueil LILO BAMBINS

La structure Lilo Bambins est un lieu d'accueil collectif occasionnel et régulier qui accueille les enfants de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans révolus de 7 h 30 à 18 h 30

Cet accueil peut se faire pour quelques heures, en demi-journée ou en journée entière. Le multi accueil « lilo bambins » a une capacité de 30 places réparties sur deux groupes : 10 pour les petits et 20 pour les moyens grands.

Le tarif horaire est défini selon le barème de la CNAF dans le cadre de la prestation de service unique qui prend en compte les revenus et la composition de la famille.

L'objectif imposé par la CAF pour pouvoir prétendre à la totalité de sa prestation est d'atteindre 70% de la capacité maximale de la crèche.

La CCPN vient d'obtenir une réponse favorable à un appel à projet de CNRACL portant sur l'aménagement des sections en jouets et en mobilier et la sécurisation de l'espace extérieur et des conditions de travail des professionnelles. Cela permettra le financement de travaux et de renouvellement de matériel.

Fermeture de « LILO BAMBINS » 2022

Journée pédagogique : Lundi 14 Février 2022

Congés de Printemps : Lundi 18 au vendredi 22 Avril 2022

Journée pédagogique : Lundi 25 Avril 2022

L'ascension : le Vendredi 27 Mai 2022

Pentecôte : Lundi 06 Juin 2022

Juillet : Vendredi 15 Juillet 2022 (selon besoin des familles)

Journée pédagogique : Lundi 18 Juillet 2022

Congés d'Été : Lundi 01 au vendredi 19 Août 2021

Journée pédagogique : Le Lundi 22 Aout 2022

Journée pédagogique : Le Lundi 24 Octobre 2022

Novembre : Lundi 31 Octobre 2022 (selon besoins des familles)

Noël 2021 : Du lundi 19 au vendredi 30 Décembre 2022



Les activités périscolaires

REPARTITION DES 12 ACCUEILS PERISCOLAIRES

Rappel de la législation :

Il faut un animateur pour 10 enfants – de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans. Un animateur ne doit pas se retrouver seul (sans un autre adulte) dans l'enceinte de la structure scolaire. Concernant la direction, la personne désignée doit être titulaire du BAFD ou équivalent, des dérogations peuvent être accordées par la DDCSPP.

Ecoles ou RPI	Lieu	Statut du personnel intervenant
AUGIGNAC St ESTEPHE	AUGIGNAC	3 agents communaux conventionnés
PIEGUT	PIEGUT	2 agents CCPN 1 agent communal conventionné
BUSSIEREB BUSSEROLLES VARAIGNES	BUSSIEREB VARAIGNES	1 agent CCPN 3 agents communaux conventionnés 2 agents communaux conventionnés
JAVERLHAC	JAVERLHAC	1 agent CCPN (sous contrat) 3 agents communaux conventionnés
NONTRON	Jean ROSTAND	2 agents CCPN 1 agent communal conventionné
	GAMBETTA	1 agent CCPN 1 agent communal conventionné
	Anatole FRANCE	1 agent CCPN 2 agents communaux conventionnés
St MARTIAL	St MARTIAL	3 agents CCPN
ABJAT St SAUD	ABJAT	2 agents CCPN
	St SAUD	1 agent CCPN 1 agent communal conventionné
St PARDOUX St FRONT	St PARDOUX	6 agents CCPN

ALSH et Plan mercredi

Bien que équitablement répartis sur 3 pôles du territoire, nos centres de loisirs peinent à satisfaire à la trop forte demande notamment les mercredis.

Les séjours et les sorties occasionnelles organisés font toujours eux aussi le plein.

Ce succès, reconnu par les partenaires institutionnels et les habitants est certainement dû à la qualité des animateurs mais aussi aux prix attractifs, même si ceux-ci risquent d'être revus légèrement à la hausse en raison du reste à charge conséquent pour la CCPN.



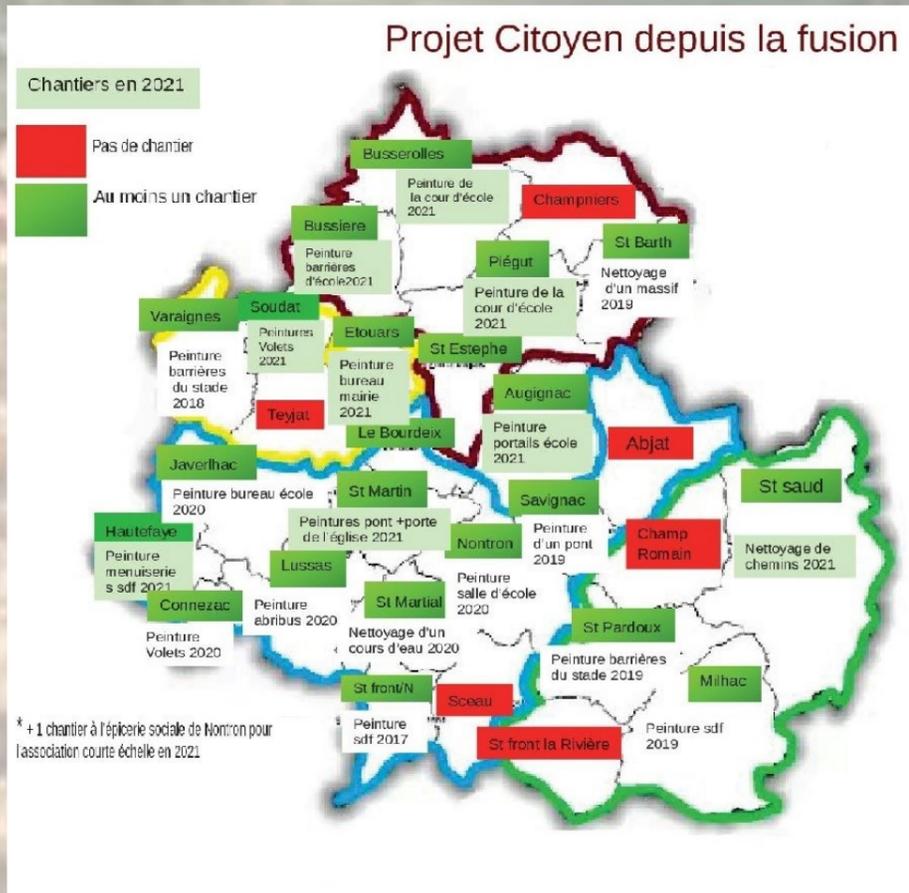
MISSION LOCALE

La Mission locale du Haut Périgord intervient sur 4 communautés de communes. L'antenne du Nontronnais est située Place Paul Bert, elle s'adresse à un public de 16 à 25 ans. Elle aide les jeunes à construire leur avenir, les accompagne dans leur développement et leur insertion dans la société tant sur le plan personnel que professionnel. Notre Communauté de communes participe à son financement à hauteur de 1,60 euros par habitant soit 24 738 € en 2021. 2 délégués (Mrs CHAPEAU et PEYRAZAT) siègent et représentent la CCPN au Conseil d'administration. Pour tout renseignement, contacter le 05 53 60 70 50. <https://www.missionlocalehautperigord.fr/>

ADOS

Le pôle Ados est maintenant connu sur l'ensemble du territoire de la CCPN à travers le Projet citoyen qui consiste pour près de 60 jeunes à participer à des chantiers proposés par les communes. Nos ados sont répartis en 2 groupes : les 11 / 14 ans et les 14 / 17 ans. Depuis 2017, ce sont 23 des 28 communes qui ont participé à ce projet.

La CCPN est sur le point d'acquérir un bâtiment plus spacieux et plus adapté que le local situé rue de Verdun, actuellement loué mais qui n'est plus en adéquation avec les besoins de ces jeunes.



* +1 chantier à l'épicerie sociale de Nontron pour l'association courte échelle en 2021

Le territoire de la régie assainissement, en quelques chiffres:
 2 agents de droit public et 7 agents de droit privé
 6800 installations Assainissement Non Collectif
 27 stations d'épuration
 3811 abonnés Assainissement Collectif
 52 postes de relèvement
 86 Km de réseaux de collecte

REGIE ASSAINISSEMENT

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a confié de nouvelles attributions aux collectivités. Le transfert des compétences communales en matière d'assainissement vers les communautés de communes a été réalisé au 1^{er} janvier 2020. La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais exerce désormais la compétence assainissement.

Les conséquences du transfert

L'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire fait partie des obligations imposées par la loi et fait partie des chantiers prioritaires.

Carte de la répartition des stations d'épuration sur le territoire de la CCPN:



L'assainissement collectif

Assure quant à lui une mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

Raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement au réseau d'assainissement se décompose en deux parties distinctes : partie publique (branchement) et privée (installations intérieures d'assainissement).

Objectifs du contrôle de raccordement :

- Consiste à :
- ⇒ Vérifier la bonne évacuation des eaux usées.
- ⇒ Prévenir les dysfonctionnements pouvant porter atteinte au milieu naturel.
- ⇒ Prévenir les dysfonctionnements pouvant entraîner des débordements du réseau par temps de pluie.
- ⇒ Etablir un rapport attestant la conformité du branchement.



Contact Régie de l'assainissement
Le Moulin Ruiné
 24300 le BOURDEIX
Directrice : Caroline LIVERT
Téléphone: 05 53 56 25 58
Email : secretariat@side-reg-nontron.com

Le service assainissement non collectif

Ce service est chargé du contrôle du bon fonctionnement des installations existantes et des diagnostics dans le cadre des ventes des immeubles. Un contrôle de la conception et de l'implantation des ouvrages (validation du projet), de la réalisation des nouvelles installations est également réalisé ; cela afin de garantir la sécurité des personnes, la salubrité publique et aussi la préservation de la qualité des eaux.

L'entretien de son installation reste primordial.

Le but est de pérenniser son installation d'assainissement non collectif dans le temps. Les vidanges des ouvrages tels que (fosse, bac à graisse, préfiltre...) doivent être réalisées régulièrement. La vidange doit être réalisée par un vidangeur agréé.

Nos conseils pour une réhabilitation ou création d'un système d'assainissement non collectif.

Une étude de sol, réalisée par un bureau d'étude est obligatoire pour la définition de la filière d'assainissement non collectif. Une étude complète d'assainissement non collectif doit nous être présentée afin d'obtenir la certitude de la faisabilité de l'assainissement conformément à la législation en vigueur.

LES SERVICES AU QUOTIDIEN

LA SEMOP O'PERIGORD NONTRONNAIS

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la création de la SEMOP O'PERIGORD NONTRONNAIS, initie un modèle de coopération novateur et transparent pour la gestion du service de l'eau avec un actionnaire public, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (40 %), et un actionnaire privé, la SAUR (60%).

Ce mode de gouvernance participatif permettra de suivre la réalisation des engagements contractuels et de disposer de l'information sur le fonctionnement du service en continu.

O'Périgord Nontronnais assure l'exploitation des installations, la production et la distribution de l'eau à tous les usagers, ainsi que la facturation pour le compte de la Régie de l'Eau.

L'EAU

La Régie de l'Eau vend une partie de l'eau produite à des collectivités voisines. Elle dessert en eau potable les 8 000 abonnés de ses 23 communes adhérentes pour une production annuelle d'environ 1 000 000 m³ et une consommation des foyers d'environ 750 000 m³.

Cette eau provient principalement de la retenue d'eau du Moulin Pinard qui dessert environ 80 % de la population du territoire et de différentes ressources souterraines pour le reste.

SES PROJETS

Grâce à un budget d'investissements de plus de 3 270 000 € sur les années 2020-2021, la Régie de l'eau souhaite pérenniser les installations de production et de distribution d'eau potable existantes, mais aussi confirmer son action entamée depuis de nombreuses années en matière de préservation de la ressource en eau.

La création de nouveaux équipements, la recherche de ressources en eau, l'effort de réhabilitation des réseaux, associés aux actions de sensibilisation à un usage raisonné de l'eau constituent les actions portées par la Régie de l'Eau pour garantir le respect des normes sanitaires, améliorer le goût et la qualité de l'eau distribuée, tout en assurant la préservation des milieux aquatiques. La démarche engagée depuis la fin 2019 conduira à court terme à la mise en place d'un Plan Général de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) en relation étroite avec notre opérateur économique en charge de l'exploitation des ouvrages et de la distribution de l'eau sur notre territoire.

O' PERIGORD
NONTRONNAIS



SERVICE DE L'EAU



REGIE DE L'EAU

SES COMPETENCES

Produire, transporter et alimenter en eau potable les communes de Abjat sur Bandiat, Augignac, Busserolles, Bussière Badil, Champniers Reilhac, Champs Romain, Etouars, Javerlhac et la Chapelle Saint Robert, Le Bourdeix, Lussas et Nontronneau, Piégut Pluviers, Savignac de Nontron, Sceau Saint Angel, Soudat, Saint Barthélémy de Bussière, Saint Estèphe, Saint Front sur Nizonne, Saint Martial de Valette, Nontron, Saint Martin le Pin, Saint Saud Lacoussière, Teyjat, Varaignes : voilà les vocations du Service de l'Eau du Périgord Nontronnais.

La Régie de l'Eau :

- ◇ Exerce la compétence eau,
- ◇ Est propriétaire de l'ensemble des ouvrages,
- ◇ Finance les travaux liés à la protection, le transport, la production, le stockage et la distribution.

CONTACT REGIE DE L'EAU

Régie de l'eau de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais
Le Moulin Ruiné
24300 LE BOURDEIX

07 66 72-65 77

contact@ccpn-eau.fr

SERVICE CLIENT

De 8h à 18h : les chargés de clientèle de O'Périgord Nontronnais répondent aux clients.

Composez le 05 81 31 85 03.

Hors de ce créneau horaire, ce même numéro permet de joindre le service d'urgence.

La communication est certainement le service qui a le plus besoin d'être développé, notamment sur le plan des moyens humains (actuellement 0,8 Temps plein).

Malgré ce manque de moyens, nous avons réalisé un premier bulletin intercommunal en 2019. L'an dernier, nous nous sommes dotés de l'application mobile « INTRAMUROS » téléchargeable gratuitement et mise à disposition de toutes les communes. Cette année, nous avons installé un écran télé pour la diffusion d'informations au siège de la CCPN.

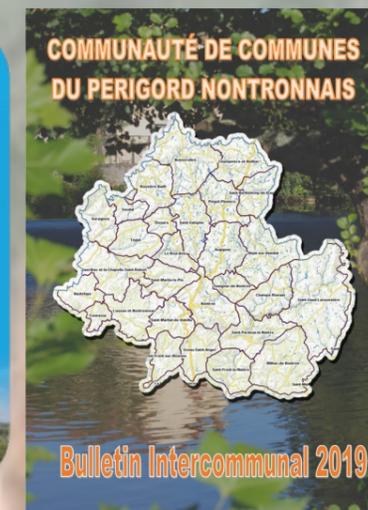
Un effort sera porté également sur la communication sur tous les chantiers de la CCPN, notamment les ZAE.

Nous essaierons d'éditer un 4 pages recto verso chaque trimestre pour vous présenter un domaine particulier à chaque fois. Le premier vient d'être réalisé sur le PCAET et Petite Ville de Demain.

N'hésitez pas à consulter notre site internet de la Communauté de communes du Périgord nontronnais (<https://www.perigord-nontronnais.fr/>). Nous sommes également présents sur les réseaux sociaux tels que « Facebook » (page + compte).

Nous alimentons également en parallèle 3 sites internet gratuits (avec JIMDO) pour les centres de loisirs de St Martial et de St Pardoux ainsi que pour le complexe aquatique où vous trouverez des informations spécifiques. Voir ci-dessous

COMMUNICATION

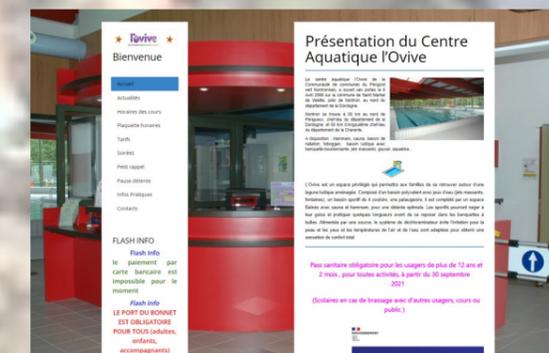


<https://arcenciel-ccpvn.jimdofree.com/>



<https://oasis-ccpvn.jimdofree.com/>

NOS SITES SPECIFIQUES



<https://piscinelolive.jimdofree.com/>

La communauté de Communes soutient les associations métiers d'art, très présentes en Périgord nontronnais, qui mettent en œuvre des événements d'envergure régionale à nationale :

Le Marché céramique de Bussière-Badil, organisé par l'association Quatre à Quatre aura lieu du 26 au 29 mai 2022.

Le Marché des tisserands à Varaignes, organisé par l'association Fils et Métiers aura lieu du 04 au 06 juin 2022.

Le Festival Forges et métallurgie en Haut-Périgord, à Etouars, organisé par l'association 3F3M, aura lieu le dernier week-end de juillet, 23-24 ou 30-31 juillet 2022 (date à préciser).

La Fête du Couteau à Nontron, organisée par la CCPN aura lieu le premier Week-end d'août, soit les 6-7 août 2022.

Les Rencontres du Cinéma et des Métiers d'Art à Nontron, organisées par le Cinéma Louis Delluc (CCPN) en partenariat avec le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin et Cinépassion, se dérouleront en octobre 2022 (date à préciser).

Le salon Rue des Métiers d'Art à Nontron, organisé par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin, aura lieu du 28 au 30 octobre 2022.

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais soutient aussi les associations culturelles, sportives, caritatives et porteuses de projets événementiels.

Chaque année, **une enveloppe de 40 à 55 000 €** est allouée aux associations pour les aider à financer un programme d'animations annuel ou une ou plusieurs manifestations. Un soutien matériel et technique est également apporté par la Communauté de communes et les mairies.

En 2021, 37 associations ont été soutenues par la CCPN dont 9 dans le cadre de la convention culturelle avec le Département de la Dordogne (SICC-Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées) soit une enveloppe de 42 135€.

Quelques exemples de soutien aux associations et événements : **le festival La Chevêche** organisé par le CPIE Périgord-Limousin, **le festival Ren'conte à ciel ouvert** à St-Estèphe, **l'Enchantada** de l'Union Occitane Camille Chabaneau, **l'association Clavicorde**, **l'association les Amis de l'orgue** de Nontron, **les clubs de rugby et de foot**, le **GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle) de Nontron, **l'association Solidarité paysans**, les **Restos du cœur...**

CULTURE ET LOISIRS

CINEMA LOUIS DELLUC
Place des droits de l'Homme
24300 Nontron
Tél : 05.53.56.78.35
Mail : cinenontron@gmail.com

Le cinéma Louis Delluc est un établissement mono-écran géré par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais depuis 2003.

Situé à proximité du centre-ville de Nontron, place des Droits de l'Homme, il dispose d'un accès facile et d'un grand parking. Doté de 169 places et d'une cabine de projection numérique, le cinéma Louis Delluc est ouvert 7/7 jours, tous les jours de l'année.

C'est une des salles fondatrice et membre de l'association départementale « Ciné-Passion en Périgord » qui œuvre quotidiennement pour la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural. C'est un cinéma qui choisit ses films, accompagne les envies de ses spectateurs en pratiquant des tarifs accessibles. Depuis longtemps, il fidélise son public autour d'animations avec les établissements scolaires et les associations socio culturelles de notre territoire. Chaque mois, l'équipe vous propose une programmation diversifiée alliant films grand public, films d'auteur et films jeune public, mais aussi des animations : ciné 4h, ciné discussions autour de sujets socio-économiques, éducatifs, environnementaux, caritatifs, artistiques ou encore soirées à thème. Une large place est accordée à l'éducation à l'image : Le cinéma Louis Delluc poursuit ainsi son rôle d'acteur et de partenaire professionnel via les dispositifs nationaux que sont :

« Ecole & cinéma » (comprenant le développement de « maternelle et cinéma »),

« Collège au cinéma »

« Lycéen et apprenti au cinéma ».

En 2021, c'est plus de 1100 élèves de la maternelle au lycée qui, dans le cadre scolaire, ont accès à plusieurs séances dans

l'année, et peuvent découvrir des œuvres cinématographiques dans la salle de cinéma. Nous accompagnons ces séances par un temps d'échange avant et après la séance, en proposant des pistes de lecture, ou en abordant la notion d'analyse filmique.



Malheureusement, en raison de la pandémie, les cinémas furent fermés jusqu'au 19 mai. Ce fut pour l'équipe du cinéma, l'occasion d'adapter son activité en proposant aux établissements scolaires de rompre leur isolement culturel et d'aller les rencontrer en classe. Des ateliers ludo-éducatifs autour du vaste sujet, et ô combien passionnant, CINEMA ! ont été organisés : l'histoire du cinéma, la notion de montage, le rire au cinéma, décrypter une affiche de cinéma, fabriquer un thaumatrope. Cette initiative a permis avant tout de préserver le lien avec les élèves, les enseignants et de pouvoir continuer à transmettre le cinéma, sous une forme différente, ce, malgré la crise sanitaire subie. Nous avons fait la même démarche dans les 3 centres de loisirs en proposant des ateliers plus ludiques : doublage d'un extrait film, light-painting, atelier fonds vert, j'invente une histoire et je fais mon story board.

Tarifs :



Normal : 6.50 €
Tarif réduit (étudiant, - 18 ans, chômeurs, PMR) : 5.00 €
14 ans : 4.00 €
Abonnement : 6 places 27.00 € / 10 places 45 €

Pour consulter notre programmation en temps réel, connectez-vous sur le site <https://www.cinepassion-dordogne.com/nontron/> ou retrouvez-nous sur Facebook et Instagram

L'Action Sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord Nontronnais propose deux services sur le territoire :

Un service d'action sociale générale :

Ce service consiste à aider les personnes dans l'étude et la constitution des dossiers à caractère social. Il comprend une commission d'aide à la population pour l'attribution de secours.

Un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :

Le but essentiel du SAAD est d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne, afin de permettre un maintien à leur domicile le plus longtemps possible. Il est du rôle de chacun des intervenants d'essayer d'offrir un soutien à domicile optimal et adapté aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.

Ce service comprend deux catégories de personnel :

L'aide à domicile, qui accompagne à l'entretien du lieu de vie et à maintenir le lien social (ménage, entretien du linge, aide à la préparation des repas, accompagnement aux sorties, aux courses, etc.),

L'auxiliaire de vie, qui intervient de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever/coucher, à l'habillage, à la toilette, à la prise des repas, etc.). Ce personnel est titulaire d'un titre ou diplôme, ou a reçu une formation qualifiante ou une expérience de plus de 3 ans dans le métier.

Les aides financières :

Selon les situations, plusieurs aides financières existent : caisse de retraite, caisse de sécurité sociale, mutuelle, Conseil Départemental, etc. En cas d'hospitalisation, des aides d'urgence peuvent être accordées pour le retour au domicile, à condition d'en faire la demande avant la sortie de l'hôpital.

Les prestations du CIAS peuvent être payées en Chèques Emplois Services Universels (CESU) préfinancés.

Ces prestations sont déductibles des impôts, à hauteur de 50% des frais engagés.

Chaque situation étant spécifique, ne pas hésiter à contacter le CIAS pour avoir toutes les précisions.

Les référents de secteur se tiennent à votre disposition pour constituer les dossiers de demande d'aide à domicile (caisse de retraite, APA* : allocation personnalisée d'autonomie), et assurer le suivi des prestations.

*L'APA n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.

Antenne de Piégut-Pluviers
Rue André Masfrand
24360 PIEGUT-PLUVIERS

Téléphone : 05 53 56 55 90

E-mail: cias.hp@orange.fr
Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

EFFECTIF du CIAS au 01/01/2022

SECTEUR	Nombre d'agents	Soit en ETP (équivalent temps plein)
Administratif	10	9,86
NONTRON	30	23,99
PIEGUT	28	22,33
St PARDOUX	24	18,67
En disponibilité	7	5,31
En congé parental	1	0,77
TOTAL	100	80,93



Vous voulez vous Impliquer dans une démarche d'accompagnement de personnes malades, âgées, accidentées de la vie, en situation de handicap,

LE CIAS RECRUTE

Sans concours, avec ou sans diplôme
Sur entretien, après une formation individuelle
Apports théoriques accessibles sans prérequis
Au sein d'une équipe de professionnels de terrain

STATUT DE L'OFFRE

Employeur :

Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile du CIAS du Périgord Nontronnais

Statut : Agent public territorial
Temps partiel ou temps plein

CIAS - Centre Intercommunal d'Aide Sociale du Périgord Nontronnais
22 rue Carnot
24300 NONTRON
Directrice : Sylvie VIROULAUD

Téléphone : 05 53 60 84 40
E-mail: cias-nontron@orange.fr
Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le complexe aquatique L'OVIVE :

La fermeture du complexe aquatique n'est pas que liée à la Covid-19.

En effet, les dommages sont apparus en octobre/novembre 2020 lors de la vidange qui a été anticipée afin de rouvrir aux vacances de Noël si le contexte sanitaire le permettait.



Un contact avait été pris avec l'assureur qui avait mandaté un expert afin de vérifier la nature des désordres et leurs causes, pensant que c'était un mouvement du sol dû à la sécheresse. Rapidement, l'expertise n'a révélé aucun mouvement de terrain mais la raison de l'incident n'avait toujours pas été déterminée.

De plus, nous nous sommes rendus compte que le carrelage continuait à se soulever.

Nous avons donc fait appel à un ingénieur indépendant expert dans les piscines qui a rendu son rapport après plusieurs semaines.

Entre temps, nous avons demandé des chiffrages. L'Etat a répondu favorablement pour subventionner les travaux ainsi



que le Département qui a de surcroît mis en place le plan piscine dont nous bénéficierons. Cela finance 80 % des travaux.

La société qualifiée pour effectuer les travaux n'ayant pas pu honorer le début des travaux comme prévu en raison d'une charge de travail, n'a donc commencé le chantier que le 14 juin pour une durée de 6 semaines. Pendant les travaux, le personnel de la piscine a été mis à disposition des services techniques et enfance jeunesse (crèches, centres de Loisirs, ...)

Suite à cela, il a fallu une dizaine de jours pour procéder au remplissage et au nettoyage du complexe aquatique. Nous avons donc pu rouvrir le 30 août 2021.

Complexe Aquatique L'OVIVE
Masviconteaux
24300 St Martial de Valette

Directeur: Pascal RABIAN

Téléphone : 05.53.60.58.58
Email : piscineolive@orange.fr

Cette fermeture a bien entendu eu un impact négatif en terme de recette. Il faut remercier la Communauté de Communes Dronne et Belle qui a honoré à hauteur de 50 % leur participation annuelle.

Il y a eu tout de même entre septembre et décembre 11 317 entrées dont 1 599 enfants de primaire et 1 001 collégiens malgré les difficultés liées à la COVID-19 dans les établissements.

MONTANT DES TRAVAUX REPARTIS
SUR DEUX ANNEES: 188 712 € HT



Les étangs :



La CCPN a en charge l'entretien des extérieurs à l'étang des Nouailles à Nontron.

La CCPN a en charge la baignade surveillée à l'étang de la Gourgousse à St Saud Lacoussière juillet / août.

médiathèques

En projet depuis 2019, la Médiathèque de St Pardoux la Rivière est maintenant efficiente. Ainsi, notre Communauté de Communes compte deux médiathèques, en attendant une troisième sur Piégut-Pluviers, et 13 bibliothèques de proximité offrant un panel de documents à la **consultation** et au **prêt sur place** mais aussi **en ligne**, en version numérique : presse, livres, livres-audio, CD, DVD.

Tout au long de l'année, ce réseau propose aussi des **animations autour du livre** dès la petite enfance et pour les plus grands, des expositions, des clubs de lecteurs, des rencontres, des ateliers d'écriture, des temps de jeux de sociétés, des soirées thématiques ...

Il anime des rencontres scolaires et met en place des partenariats avec les acteurs culturels locaux.

Depuis 2019, ces services sont entièrement gratuits.



Vous voulez devenir adhérent ? Nos activités vous intéressent ?

Retrouvez-nous :

<http://mediathequesperigordnontronnais.dordogne.fr/> ou sur notre page Facebook.

Médiathèque René Join
Rue de Verdun 24300 NONTRON

Téléphone: 05 53 56 22 36
Email : mediathequesperigordnontronnais@ccpn.fr

Horaires d'ouvertures :
Mardi et Mercredi : 10h – 12h / 13h30 – 18h
Jeudi : 10h – 12h / fermé
Vendredi : 10h – 12h / 13h30 – 18h30
Samedi : 9h – 12h

Médiathèque
Le Bourg 24470 Saint Pardoux la Rivière

Téléphone : 05.54.24.00.10
Email : mediathequesperigordnontronnais@ccpn.fr

Horaires d'ouvertures :
Mardi : 15h – 18h
Mercredi : 9h30 – 12h / 14h – 18h
Jeudi : 15h – 18h30
Vendredi : 9h30 – 12h / 15h – 18h
Samedi : 14h – 16h30

Bibliothèque
11, rue de la Libération 24360 Piégut-Pluviers

Téléphone : 05.53.56.17.05
Email : bibliotheque.piegut24360@gmail.com

Horaires d'ouvertures :
Mercredi et Vendredi : 9h30 – 12h
Samedi : 9h – 11h30

LA FETE DU COUTEAU A NONTRON

Fête du Couteau – Organisation
PEMA
22, rue Carnot
24300 NONTRON
Responsable : Anne TENHAET

Téléphone: 07 87 26 51 34
Email : feteducouteau@gmail.com - 07.87.26.51.34

Depuis 26 ans, tous les étés, Nontron célèbre les multiples facettes de la coutellerie. Couteliers, artisans, créateurs et revendeurs se retrouvent le premier week-end d'août pour partager leur passion avec les visiteurs. Cet événement, organisé par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais depuis 2014, s'adresse aussi bien aux amateurs de coutellerie qu'au grand public.

La Fête du Couteau se déroule en partenariat avec des acteurs du territoire. Un **concours de création coutelière** est ainsi organisé avec le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA). L'association 3F3M (Feu Fer Forge, Minerais Minéraux Métaux) anime pendant la manifestation une **démonstration de fabrication de fer en bas-fourneau**.

Après une pause en 2020, où cette manifestation a été remplacée par un marché des artisans et des couteliers d'art en raison de la pandémie, la Fête a accueilli, malgré tout en 2021, 5200 visiteurs, soit une légère baisse de fréquentation d'environ 8% par rapport à l'année 2019.

L'organiser ne fut pas chose facile. Tout au long de l'année, il a fallu s'adapter aux différentes consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19. Ce n'est que le 29 avril 2021 qu'a été connue la possibilité d'organiser cet événement.

Aussi de nombreuses tâches, habituellement menées très en amont, ont dû être finalisées au cours des 3 derniers mois précédant la manifestation, nécessitant notamment une présence accrue de bénévoles.

Les couteliers étaient tout de même au rendez-vous sur le salon : 80 stands de vente et 7 stands avec des démonstrations !

Lors de la 26^e édition les 6 & 7 août 2022, si tout va bien, les visiteurs pourront redécouvrir le travail d'une **centaine de couteliers du monde entier** et assister aux **démonstrations** proposées (forge, gravure, coupe...). Des **stages d'initiation de forge, de métallurgie, d'affûtage et de scrimshaw** (gravure) seront proposés durant la semaine précédant l'évènement.

Au même moment, **des ateliers enfants-familles à la découverte du monde de la coutellerie** seront mis en place.

Il faut espérer que les commerces du centre-ville et certaines associations locales pourront profiter de cette manifestation pour organiser des **animations le samedi soir**.



Le PÔLE EXPERIMENTAL DES METIERS D'ART

Le Pôle Expérimental Métiers d'Art favorise et participe au développement des métiers d'art en Périgord nontronnais, en Périgord Vert et sur le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Depuis 1999, il promeut la créativité et la variété des métiers d'art, ainsi que le talent des artisans d'art.

Il organise des expositions, le salon Rue des Métiers d'Art (Toussaint), des cours, des stages, des visites guidées, des ateliers, des rencontres avec les artisans d'art, des démonstrations, etc. Il appuie le développement des métiers d'art : nous commercialisons les créations à la Boutique des Métiers d'Art et sur internet, soutenons la promotion des ateliers et activités, proposons des formations et organisons tous les deux ans une résidence de designer dans le cadre des Résidences de l'Art en Dordogne.

Pendant les travaux de restauration du Château de Nontron, nos salles d'exposition sont closes. Nous avons donc conçu une programmation axée sur les publics, notamment scolaires, les actions en partenariat et le hors-les-murs tout en poursuivant nos missions de soutien aux métiers d'art. Le Pôle intervient notamment en coordination sur des projets d'envergure comme celui de Postmaster design des mondes ruraux de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris à Nontron ou le programme Manufacto de la Fondation d'entreprise Hermès en partenariat avec l'académie de Bordeaux.

La commune de Nontron est labellisée « Ville et Métiers d'Art ».

Le PEMA est adhérent à Ateliers d'Art de France et a pour partenaires financiers la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, le Conseil Départemental de la Dordogne, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les Ateliers d'Art de France et le Parc naturel régional Périgord-Limousin.

POLE EXPERIMENTAL METIERS D'ART
NONTRON PERIGORD LIMOUSIN

Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin
 05 53 60 74 17 – contact@metiersdartperigord.fr
 Boutique Métiers d'Art de Nontron
 5, rue Carnot 24300 Nontron (Place de la Mairie)
 05 53 60 50 77 – boutique@metiersdartperigord.fr

Pendant les travaux de rénovation du Château, les bureaux du PEMA se situent 22 rue Carnot, au-dessus du CIAS



- * Exposition « Dialogues entre design et métiers d'art », 5-26 mars, Piégut-Pluviers.
- * Journées européennes de métiers d'art, programme de démonstrations et animations, 1-3 avril, Nontron.

www.metiersdartperigord.fr

Le CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

La Communauté de Communes a participé au financement du Conservatoire à rayonnement départemental de Musique pour un montant de **62 057,54 euros** pour l'année 2021.

L'antenne de Nontron se situe place Raymond Boucharel (ancien tribunal) dans des locaux peu adaptés à l'enseignement de la musique, notamment pour les pratiques collectives.

Cette antenne est en phase de redynamisation, des projets de collaboration avec des acteurs culturels et éducatifs locaux sont en cours d'élaboration. Cette année 38 élèves répartis sur le territoire bénéficient d'un enseignement musical.

Conservatoire - Antenne du Périgord Vert
Place Raymond Boucharel
24300 NONTRON
Responsable : Marion RAIFFE

Téléphones: 07 75 23 85 53 / 05 53 56 56 70
Email : marion.raiffe@crddordogne.com

L'équipe pédagogique est constituée de 10 enseignants, 1 responsable d'antenne, 1 intervenante en milieu scolaire. 2 classes à St Front la Rivière bénéficient d'interventions en milieu scolaire. Une collaboration avec le collège lycée est en cours de rétablissement.

Répartition des élèves du nontronnais:

Communes	Nombre d'élèves	Communes	Nombre d'élèves
ABJAT sur BANDIAT	1	SAINT ESTEPHE	1
BUSSIERE BADIL	2	St FRONT sur NI-ZONNE	5
JAVERLHAC La CHAPPELLE St ROBERT	1	St MARTIAL de VALETTE	1
LUSSAS et NONTRONNEAU	2	ST SAUD la COUSIERE	4
NONTRON	15	TEYJAT	1
PIEGUT-PLUVIERS	4	VARAIGNES	1

LE TOURISME

Le statut associatif est maintenu pour la gestion de l'office de tourisme et les 4 agents sont mis à disposition de l'association.



Pour l'année 2022, le conseil communautaire du 02 juin 2021 a voté l'application de la taxe de séjour du 01 janvier au 31 décembre avec trois périodes de récoltes. Trois trimestres : du 01 janvier au 30 avril, du 01 mai au 31 août et du 01 septembre au 31 décembre.

Actions réalisées par l'office de tourisme :

Création de deux parcours Terra Aventura à Piégut en 2019 et à Nontron en 2020.

Création et mise à jour des documents touristiques de l'office et des partenaires.

Participation au programme de l'Été Actif et à la journée swimbike - aquathlon avec le Conseil Départemental de la Dordogne.

Intégration au programme GRC (Gestion Relation Clientèle) du Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.

Projets 2022 :

Poursuite de toutes les actions 2021

Création d'un site internet

Privilégier les échanges avec nos différents partenaires et les offices de tourisme voisins.

Quelques chiffres en 2021

12 645 visiteurs accueillis dans les 4 bureaux
 19 330,32 € de taxe de séjour

Les horaires d'ouverture des 4 bureaux sont susceptibles d'évoluer en cours d'année

BUREAU DE NONTRON

16 place Alfred Agard (nouvelle adresse)
 05 53 56 25 50 - ot.nontron@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
 Lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h.
 Ouvert les samedis matin : 9h - 12h30



BUREAU DE PIEGUT

1 place de l'église
 05 53 60 74 75 - othp.piegut24@orange.fr

Horaires d'ouverture
 Lundi : 13h30 - 17h
 Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
 Samedi : 9h - 12h30



BUREAU DE VARAIGNES

1292 route de Terres Rouges
 05 53 56 35 76 - ot.varaignes@orange.fr

Horaires d'ouverture
 Lundi : 14h - 17h
 Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
 Vendredi, samedi: 14h - 17h



BUREAU DE ST-PARDOUX-LA-RIVIERE

Rue du puits de la barre
 05 53 56 28 17

Ouvert en juillet – août

